



// Cahier de territoire

Tignes - Val Claret,
une station moderne aux
confins de la Tarentaise

En partenariat avec :



<i>I/ Tignes, entre canton et vallée de Tarentaise-Vanoise.....</i>	<i>p.5</i>
a/ Un ancrage géographique et politique fort.....	p.7
b/ Un développement sous plusieurs influences.....	p.8
c/ Des identités architecturales particulières.....	p.9
<i>II/ Une station forgée par une histoire plurielle.....</i>	<i>p.13</i>
a/ Une commune entourée de richesses naturelles.....	p.15
b/ Des débuts sous l'influence de l'agropastoralisme.....	p.17
c/ Le barrage comme déclenchement... ..	p.18
d/ ... vers un fonctionnement touristique.....	p.20
<i>III/ Le Val Claret, un quartier emblématique.....</i>	<i>p.27</i>
a/ 1 ^{ère} phase : modèle de la station intégrée, Pierre Schnebelen.....	p.30
b/ 2 ^{ème} et 3 ^{ème} phases : la ZAD, la ZAC et les constructions post ZAC.....	p.32
a-b/ Liste des bâtiments construits depuis 1968 (sous la convention d'aménagement avec la SEFCO).....	p.34
<i>IV/ Fiches techniques et descriptives des bâtiments.....</i>	<i>p.37</i>
<i>VI/ Lexique.....</i>	<i>p.78</i>

I/ TIGNES, ENTRE CANTON ET VALLÉE DE TARENTEISE-VANOISE

- a/ Un ancrage géographique et politique fort
- b/ Un développement sous plusieurs influences
- c/ Des identités architecturales particulières



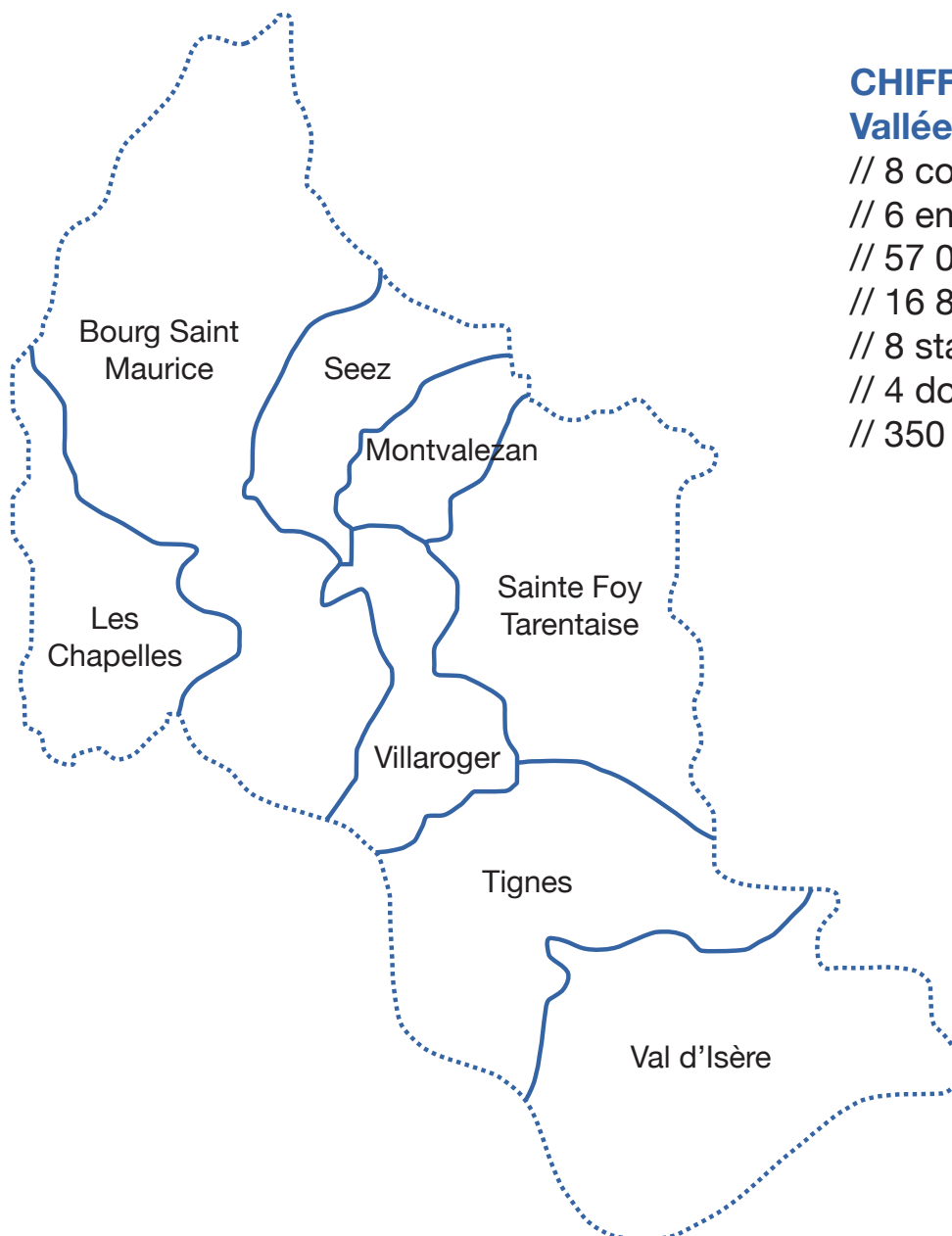
// Le territoire de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise (8 communes), s'étire sur une cinquantaine de kilomètres environ et amorce la vallée de l'Isère et de Tarentaise, depuis la commune des Chapelles jusqu'à celle de Val-d'Isère, où l'Isère prend sa source. Elle fait en tout 57 000 hectares comptabilisant différents massifs et vallées, dont le Beaufortin au nord, le massif du Mont Blanc et le Val d'Aoste (Italie) au nord est, la vallée de la Maurienne au sud et le massif de la Vanoise au sud-ouest.

// Le paysage de Tarentaise est multiple, entre ses reliefs abrupts, ses fonds de vallée urbanisés, ses marques d'érosions glacières, le tout dans des différences d'altitude fortes. La vallée des confins de Tarentaise est marquée par deux urbanismes différents : un urbanisme de bourg pour Val d'Isère et de grands ensembles pour Tignes. Le barrage du Chevril à Tignes constitue une particularité dans un paysage de versants. Le vallon de la Grande Sassièrè offre un paysage de plateau, rendant visible plusieurs lacs d'altitude.

CHIFFRES CLÉS

Vallée de Haute-Tarentaise

- // 8 communes
- // 6 entités paysagères
- // 57 000 hectares
- // 16 800 habitants permanents
- // 8 stations de sports d'hivers
- // 4 domaines skiables
- // 350 000 lits touristiques



b/ Un développement sous plusieurs influences

// A l'échelle de la vallée de Tarentaise, le patrimoine prend corps entre sites naturels remarquables et constructions témoignant de savoir-faire humains. Ces lieux constituent un enjeu en terme de conservation de patrimoine et de valorisation d'une identité particulière.

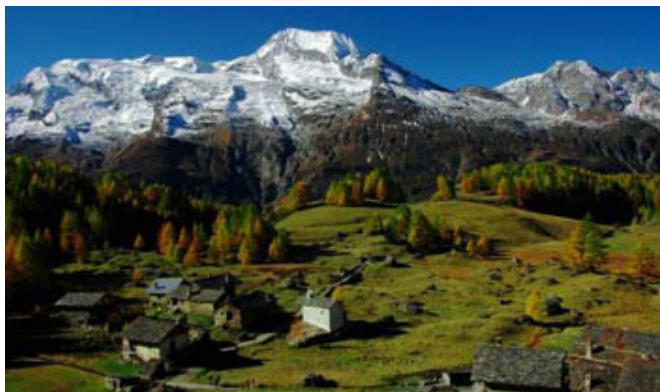
Sur les hauteurs de la vallée, les bourgs se sont développés à l'appui d'activités agro-pastorales, entraînant une utilisation rationnelle des potentialités du milieu montagnard et façonnés le paysage avec des efforts constamment renouvelés. Parallèlement, dès la fin du XIX^{ème} siècle, l'industrialisation liée à la houille blanche, modifie le faciès des bourgs. Ce phénomène pousse certaines communes à prendre un virage spécifique comme à Tignes avec la construction du barrage hydro électrique achevé en 1952, venant noyer le village et certain de ses hameaux.

A la même époque, la conquête des massifs s'amorce et le développement du tourisme transforme les villages.

De 1964 à 1977, la mise en oeuvre du Plan Neige déclenche la construction de nombreuses stations permettant d'asseoir une nouvelle économie touristique, celle de "l'or blanc". Ces aménagements, sont à l'origine du développement de grandes infrastructures notamment routières, et sont reconnues notamment avec les Jeux Olympiques de 1992.



Basilique Saint-Martin à Aime, CAUE, 2007



Hameau du Monal, Sainte Foy Tarentaise, Charte architecturale Tarentaise-Vanoise, 2007

// Initialement, ce sont les adrets qui étaient occupés du temps de l'agro pastoralisme avant d'être conquis par l'activité touristique qui modifie le paysage des versants. L'apparition de ces nouvelles pratiques nécessite des investissements conséquents, afin de donner une image de modernité en renouvellement permanent, venant conquérir les espaces d'altitude.

// Les moyens de déplacement viennent impacter le paysage, la desserte des stations modifiant l'emplacement originel des voies de communication. Les fonds de vallée et les sommets sont reliés par de grandes infrastructures, grâce à l'apparition de tunnels, viaducs et autoroutes, générant des retombées économiques qui profitent au plus grand nombre.

// Ces transformations sont venues directement impactées la vallée de la Tarentaise, qui s'attache depuis plusieurs années à défendre les enjeux de développement durable. En effet, l'augmentation du nombre d'habitants à certaines époques de l'année a nécessité des développements et équipements spécifiques, qu'il est aujourd'hui indispensable de rationaliser. Les usages évoluant, il est notamment pour les stations indispensable de s'adapter.



Barrage du Chevril à Tignes, CAUE, 2007



Nouvelle infrastructure de pont en vallée à Moutier, Charte architecturale Tarentaise-Vanoise, 2007

Dans ce cadre, l'Assemblée des pays de Tarentaise s'est notamment engagée à diviser ses consommations énergétiques par 10 d'ici 2020 dans avec la mise en oeuvre d'un programme TEPOS, en plaçant ses efforts sur la réduction des consommations d'énergie. C'est dans cette optique que l'approche du bâti est aujourd'hui pensée afin de tendre vers des investissements "responsables".

// La vallée de la Tarentaise possède un patrimoine architectural riche, vecteur de savoir-faire particuliers et d'usages adaptés à une vie en montagne. Les typologies du bâti sont variées suivant l'altitude et les usages saisonniers, et celui-ci est toujours implanté à l'écart du danger.

// Depuis Bourg Saint-Maurice, l'aspect général des villages témoigne d'une cohérence par la structure interne des groupements et l'aspect unitaire des constructions. Les différents types d'espaces, privés ou communaux, s'entremêlent au sein même des villages. Le bâti s'est construit suivant des modes de vie et des usages propres à ces secteurs. L'emprise au sol des bâti-

ments est toujours adaptée à la pente, notamment pour l'écoulement des eaux et l'orientation par rapport au soleil. Les bâtiments avaient ainsi plusieurs fonctions et pouvaient abriter les activités.

// Historiquement, l'accès aux bâtisses se faisait par le bas où se trouvaient l'étable et l'habitation, les niveaux hauts étant réservés à la grange (le foin permettait l'isolation de l'habitat).

Les matériaux utilisés étaient essentiellement la pierre maçonnée à la chaux et le bois, pour leur solidité, leur inertie et leur maniabilité. L'on retrouve ainsi la pierre en partie basse, alors que le bois servait pour les charpentes, ainsi que les niveaux supérieurs. Cette répartition correspond aux fonctionnalités spatiales intérieures par niveaux, affectées à quasi l'ensemble des constructions présentes sur le territoire. Les abords des bâtis étaient aménagés avec différents matériaux, permettant tout à la fois de différencier les espaces afin de signaler, identifier et protéger.



Ruelle dans un hameau montrant le lien public/privé, Charte architecturale Tarentaise-Vanoise, 2007



Adaptation à la pente et répartition tripartite des pièces suivant les usages, Charte architecturale Tarentaise-Vanoise, 2007

// Petit à petit, les sommets sont occupés par de grandes infrastructures, déifiant les impossibles constructifs. L'identité des sites se mêle entre architecture vernaculaire, modèles atypiques venus d'autres cultures et bâtiments modernes modifiant fortement le paysage. Chaque station conserve cependant une identité propre, permettant de se distinguer des autres. Aujourd'hui, l'habitat saisonnier est considéré comme un fort enjeu d'aménagement, afin de tendre vers un équilibre entre l'habitat permanent et le ponctuel.

// L'enjeu actuel est de maintenir la qualité urbaine, paysagère et architecturale, à la fois qualitative et quantitative, dans les fonds de vallée, sur les coteaux et dans les stations. La "Charte architecturale et paysagère de Tarentaise-Vanoise" apporte des éléments explicatifs quant à la façon de rénover le bâti ancien en faisant respecter :

- les procédés constructifs ;
- les volumes à conserver, ainsi que leur usage ;
- les éléments d'architecture remarquables à valoriser ;
- l'absence de régularité faisant la singularité du lieu.

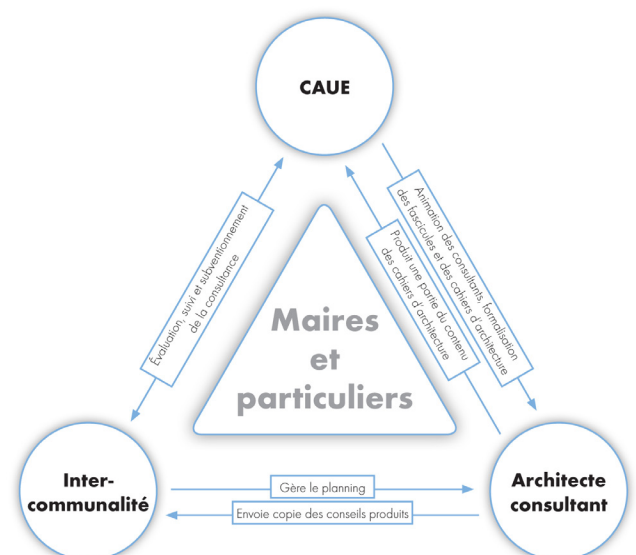
// Aujourd'hui, l'accent est principalement mis sur des conceptions bioclimatiques, les problématiques d'isolation, d'étanchéité, de ventilation et d'énergies renouvelables. L'objectif est de valoriser une architecture contemporaine, alliée à la qualité environnementale, en favorisant la consultance architecturale. Le CAUE, les architectes consultants ainsi que l'Assemblée du Pays de Tarentaise-Vanoise constituent des outils indispensables pour forger le territoire de demain.



Confrontation entre architecture vernaculaire et moderne à Tignes Val Claret, CAUE, 2015



Nouvelles constructions, Charte architecturale Tarentaise-Vanoise, 2007



Des acteurs pluriels pour des projets de valorisation de territoire, Charte architecturale Tarentaise-Vanoise, 2007

II/ UNE STATION FORGÉE PAR UNE HISTOIRE PLURIELLE

- a/ Une commune entourée de richesses naturelles
- b/ Des débuts sous l'influence de l'agropastoralisme
- c/ Le barrage comme déclenchement...
- d/ ... Vers un fonctionnement touristique



// Le territoire de la commune de Tignes est délimité par les sommets imposants de la Grande Sassièrre (3750m), la Tsanteleina (3602m), la Grande Motte (3650m), la Grande Casse (3852m) et la Dôme de la Sache (3601m). C'est un territoire de grande taille qui s'étend sur près de 9000 hectares, s'étageant entre 1470m et 3650m d'altitude. Cependant, jusqu'au milieu du XXème siècle, les conditions géographiques et climatiques en limitent son exploitation.

// La vallée de l'Isère, large plaine fermée par les gorges de la Daille en amont et celles des Bossières en aval, et deux vallons suspendus, sont trois espaces où les contraintes liées à la montagne sont faibles. Ils permettraient la pratique d'activités agropastorales, principales sources de revenus des tiganrds jusqu'à la construction du barrage du Chevril en 1952, apparaissant comme l'endroit idéal pour sa construction qui viendra engloutir sous 235 millions de mètres cubes d'eau Tignes chef lieu, ainsi que différents hameaux comme Ronnaz, Villarstrassiaz, La Chaudane ou le Grand Pré.

Carte d'identité du territoire

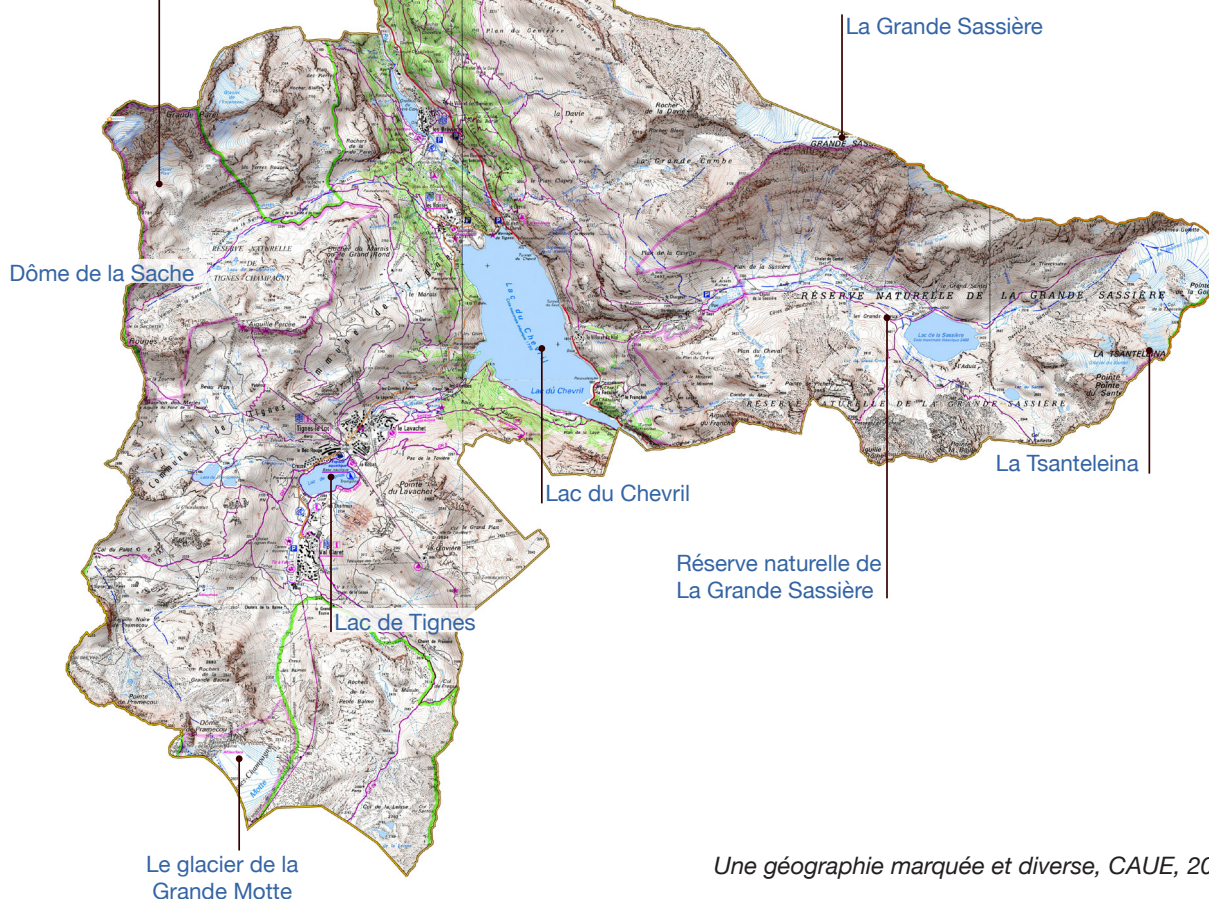
Tignes

// 4 entités bâties et 5 hameaux
// 2365 habitants
// Superficie de 81.6km²
// 29 habs/km²
// Point culminant à 3852m
// 6828 logements (5407 résidences secondaires, 1331 résidences principales - Source INSEE 2012)

Tignes - Val d'Isère

// 1900m de dénivelé
// 6 massifs
// 2 glaciers
// 3680 hectares de domaine skiable
// 300 km de pistes
// 79 remontées mécaniques

Réserve naturelle de Tignes-Champagny



a/ Une commune entourée de richesses naturelles

// Jusqu'à la mise en eau du barrage, l'occupation humaine est concentrée autour de trois points principaux :

- Les Brévières, village situé dans une cuvette à 1.550 m d'altitude qui, avec le Villaret des Brévières, sont séparés du reste de la commune par les gorges des Bossières ;

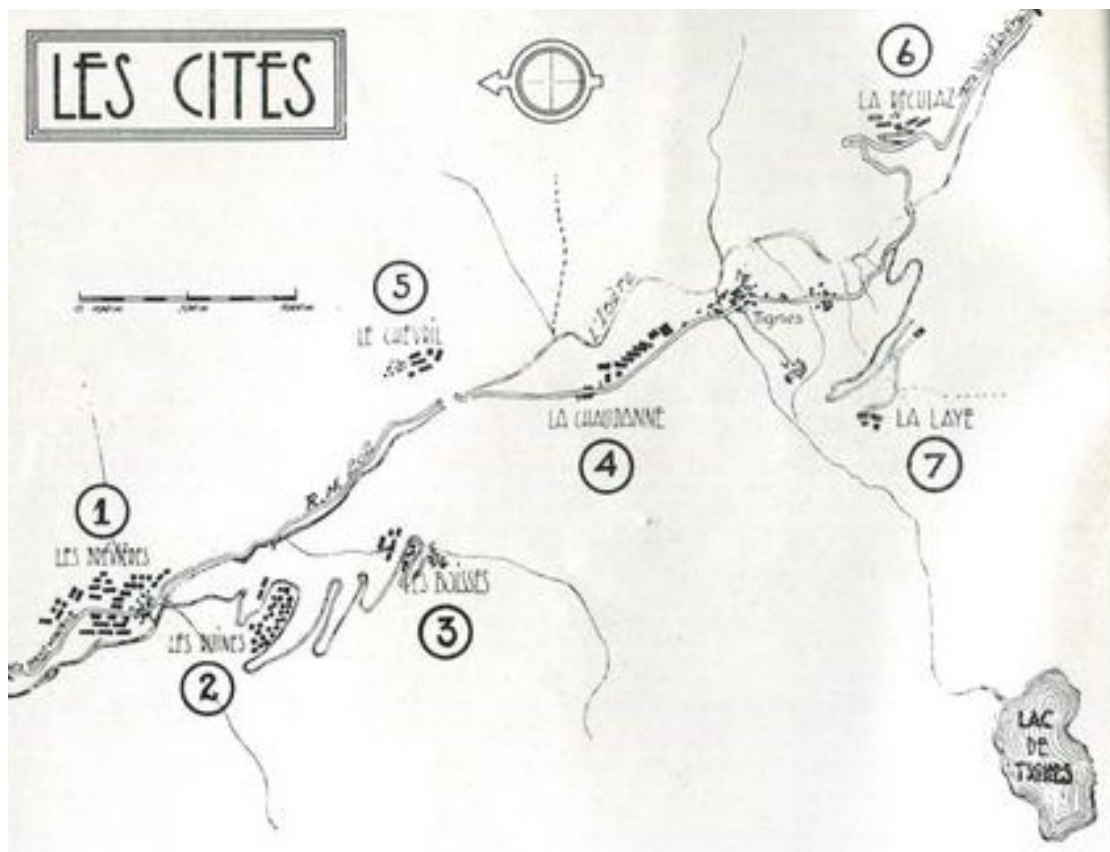
- La large vallée de l'Isère est située à 1.650 m d'altitude. Cette « plaine » où sont localisés le chef-lieu et de nombreux hameaux, regroupe plus de la moitié des tignards

- Les hameaux de la périphérie supérieure comme les Boisses, les Combes, le Franchet ou Reculaz, se répartissent sur les versants ensoleillés au dessus de 1.700 m d'altitude. Durant l'hiver, ces hameaux se vident d'une partie de leur population avec la descente du bétail dans la vallée de l'Isère au chef lieu.

// L'emplacement actuel de la station était un espace consacré à l'élevage et regroupait un nombre important d'alpages. La présence de l'homme y est alors saisonnière et on y trouve un bâti d'alpage spécifique, en partie conservé aujourd'hui.

	LOGEMENTS	LITTS	
① LES BRÉVIÈRES	110	960	CITE DEBUTATIVE CITES 1,2,3,4,5,6 HOTELS 47 ANNEE TOURISTE 5,6,7,8
② LES RUINES	136		CITES 3 et 10
③ LES BOISSÈS	6	570	CITES 4 et 7
④ LA CHAUDANNE	4	450	CITES 3 et 6
⑤ LE CHEVRIL		60	CITE ROUTE 202
⑥ LA RÉCULAZ	7	220	CITE DE LA RÉCULAZ
⑦ LA LAYE	2	180	CITE 5
⑧ EFFECTIF HORS CITES E.D.P.		200	VAL D'ISÈRE, TIGNES
LOGEMENTS 265		2610 LITS	

LES INFIRMERIES	
AUX BRÉVIÈRES	
AUX BOISSÈS	
AU CHEVRIL	
A LA RÉCULAZ	
LES CANTINES	
AUX BRÉVIÈRES	3
AUX BOISSÈS	1
A LA CHAUDANNE	2
AU CHEVRIL	1
A LA RÉCULAZ	1
A LA LAYE	1
A VAL D'ISÈRE	1
LES ATELIERS	
MENUISERIE	400 m ²
MÉCANIQUE	1.500 m ²
MAGASINS • GARAGES ENTREPÔTS	5.700 m ²



Les villages tignards avant la construction du barrage du Chevril, image tirée de l'ouvrage "Chute des Brévières barrage de Tignes, Installations de chantier", 1950

// A partir du XV^{ème} siècle, la commune connaît des changements successifs de pouvoir qui perturbent le système de migrations saisonnières, nécessaire au maintien de la population à Tignes. Progressivement, le type d'émigration va changer. D'une émigration saisonnière, principalement vers le Piémont et le Val d'Aoste, on passe à une émigration de plus en plus définitive des populations jeunes vers la France. Partie intégrante du Duché de Savoie, puis du Royaume du Piémont-Sardaigne, Tignes subit une occupation française entre 1792 et 1814. En 1814, elle est restituée à l'autorité sarde jusqu'à l'annexion française définitive en 1860.

// Afin de pouvoir vivre dans un territoire difficile, fait de pentes et d'un climat rude, les tignards ont du apprivoiser l'altitude et ont développé un mode de vie lié au contexte montagneux. Ils mêlent activités agricoles et migrations estivales, faisant de l'agropastoralisme le fondement de l'économie de Tignes jusqu'au milieu du XX^{ème} siècle. Le commerce constitue également une part importante des activités du village. Au milieu du XIX^{ème} siècle, les tignards, jusqu'alors proches du versant italien, se détournent vers la France.

// L'ouverture d'abord timide puis plus franche aux activités touristiques participe à maintenir la population sur le territoire. La construction du barrage en 1952 achève cette lente évolution et marquera la fin du mode de vie traditionnel que la communauté tignarde avait préalablement cherché à préserver.



Paysans à l'alpage, mairie-tignes.fr



Chalet d'alpage zone du Golf, CAUE, 2015



Village du Saut surplombant Tignes, Accrophotos, 2010

// Tignes a la particularité de s'être plus particulièrement retrouvée au coeur de l'aventure hydroélectrique de la Savoie, qui vit l'édification d'un barrage dans les années 50, entraînant l'engloutissement du village originel ne faisant pas le poids face aux enjeux socio-économiques de l'époque. L'inondation par le lac artificiel de la vallée de l'Isère où logeaient la majorité des tignards entraîne un redéploiement des habitants restés sur la commune vers les hauteurs, sachant qu'un grand nombre d'entre eux quitte le territoire. Le plateau des Boisses est choisi comme nouveau centre pour les habitants expropriés. Situé entre le village des Brévières comptant déjà des structures hôtelières et le vallon du lac, espace pressenti pour la construction d'une station, il bénéficie d'une situation centrale. Cependant, pour les habitants ce choix n'a qu'une valeur symbolique car le plateau est trop étroit pour accueillir l'ensemble de la population et il n'offre

que peu de perspectives agricoles.

// Dans ce contexte tendu, Michel Barrault est élu maire de la commune, l'année même de la mise en eau du barrage en 1952. Originaire d'Eure-et-Loir, il est très attaché au territoire de Tignes en tant qu'alpiniste et possède un terrain au Lac depuis 1938. Soutenu par un grand nombre de tignards, il porte au moment de son élection le projet de la mise en valeur du site du lac par un programme articulé autour du ski qui assurera un avenir à la commune de Tignes.

// Au final, les équipements publics et quelques logements sont réalisés aux Boisses, sachant que beaucoup de tignards préféreront s'installer sur le site de Tignes le Lac, et notamment dans le quartier du Rosset. L'aménagement de la station de Tignes se fait donc avec la nécessité de redonner un avenir démographique et économique à la commune. Par conséquent, une grande



Tignes, 1948, Geoportail



Tignes, 1956, Geoportail



Photo extraite de l'ouvrage
"Tignes, mon village englouti" -
José Reymond

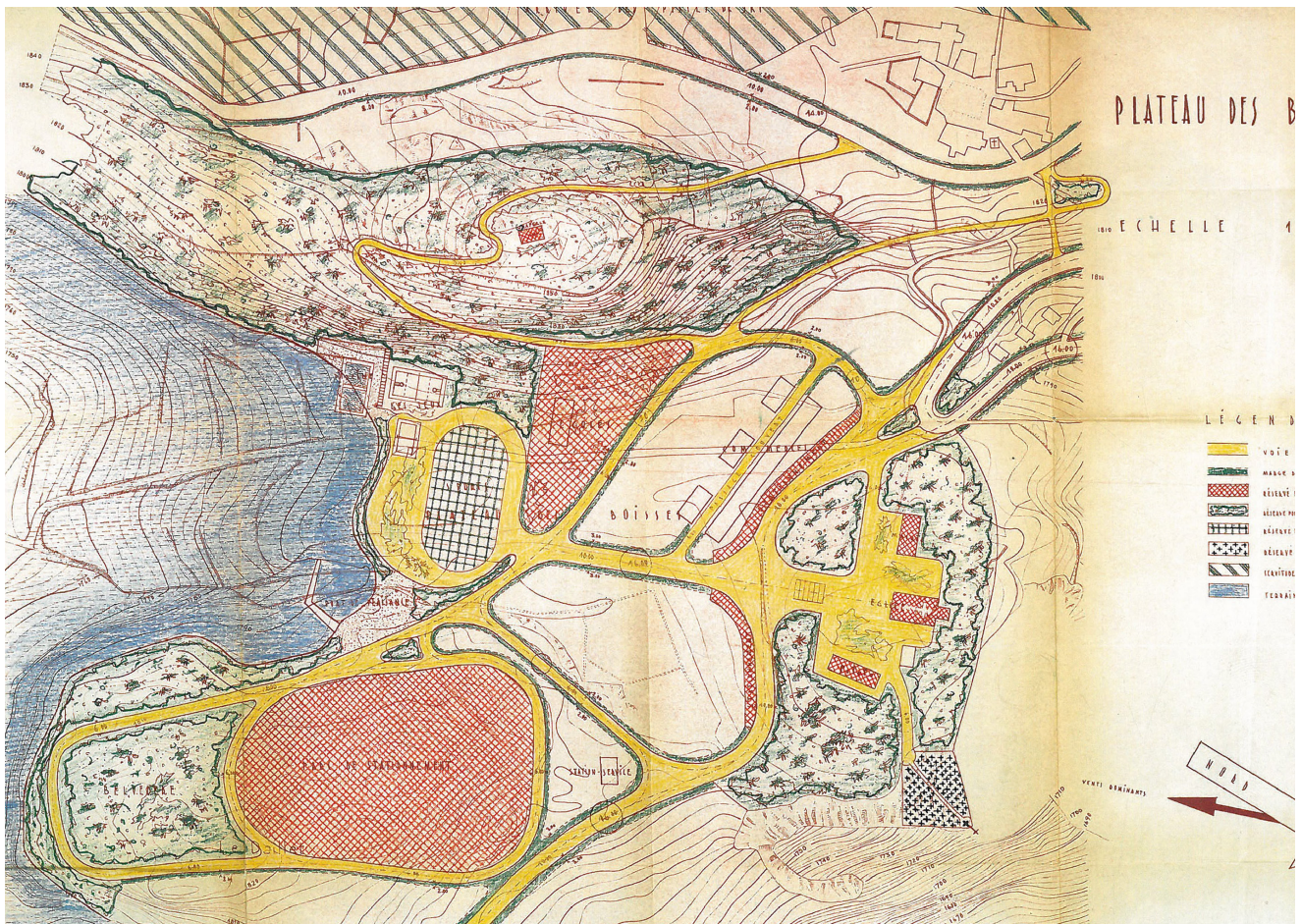
importance est accordée aux besoins de la vie permanente ce qui différencie Tignes des autres stations créées après-guerre. Cette particularité est restée un élément incontournable des politiques locales jusqu'à aujourd'hui.

// L'architecte-urbaniste Laurent Chappis est nommé dès 1949 par les Ponts et Chaussées pour dessiner les plans d'aménagement de la station de Tignes. Savoyard passionné de montagne et de sports d'hiver, il a notamment travaillé pour l'aménagement des Trois Vallées en Tarentaise et Courchevel mais aussi pour des stations en Isère et en Italie. Il est considéré comme l'initiateur des principes de grenouillère et de front de neige, ses travaux étant repris dans la mise en œuvre du plan neige et la création des stations intégrées. Il se distingue cependant de ces réalisations en portant un aménagement raisonné de la montagne, avec un grand respect pour le site et refuse les projets à forte densité.

// Ses idées ne font pas l'unanimité auprès des

services de l'État, et sa nomination à Tignes ne se fera pas sans difficultés. En effet, des plans pour Tignes ont déjà été produits par un architecte local, Raymond Pantz. Bien que validée par la municipalité, sa nomination représente l'administration centrale à l'origine de la construction du barrage contre laquelle les tignards se sont "battus", ce qui génère de leur part cette forme de désaveu vis à vis des autorités supérieures.

// La municipalité désigne parallèlement Raymond Pantz comme architecte communal en charge de la construction de la station. Ce personnage influent dans la région entretient des liens avec la communauté Tignarde depuis de nombreuses années. Il a notamment investi dès les années 1930 dans des terrains à Tignes sur lesquels il projette déjà des infrastructures touristiques. Il possède entre autre sa propre remontée mécanique privée. En tant qu'architecte-urbaniste désigné de Tignes, il s'appuiera toutefois sur les plans de Chappis, tout en les adaptant.



Plan d'aménagement du plateau des Boisses réalisé par Laurent Chappis (1951)

// La construction de Tignes 2100 se fait en plusieurs phases qui s'inscrivent dans le contexte plus large de l'évolution des politiques d'aménagement de la montagne en France. A l'instar de Courchevel, Tignes 2100 est l'une des premières stations créée ex-nihilo. Son aménagement participera à la définition du modèle de la station de troisième génération dites « intégrées ». Par son ancienneté, la station conserve aujourd'hui les traces des différentes évolutions architecturales et urbanistiques.

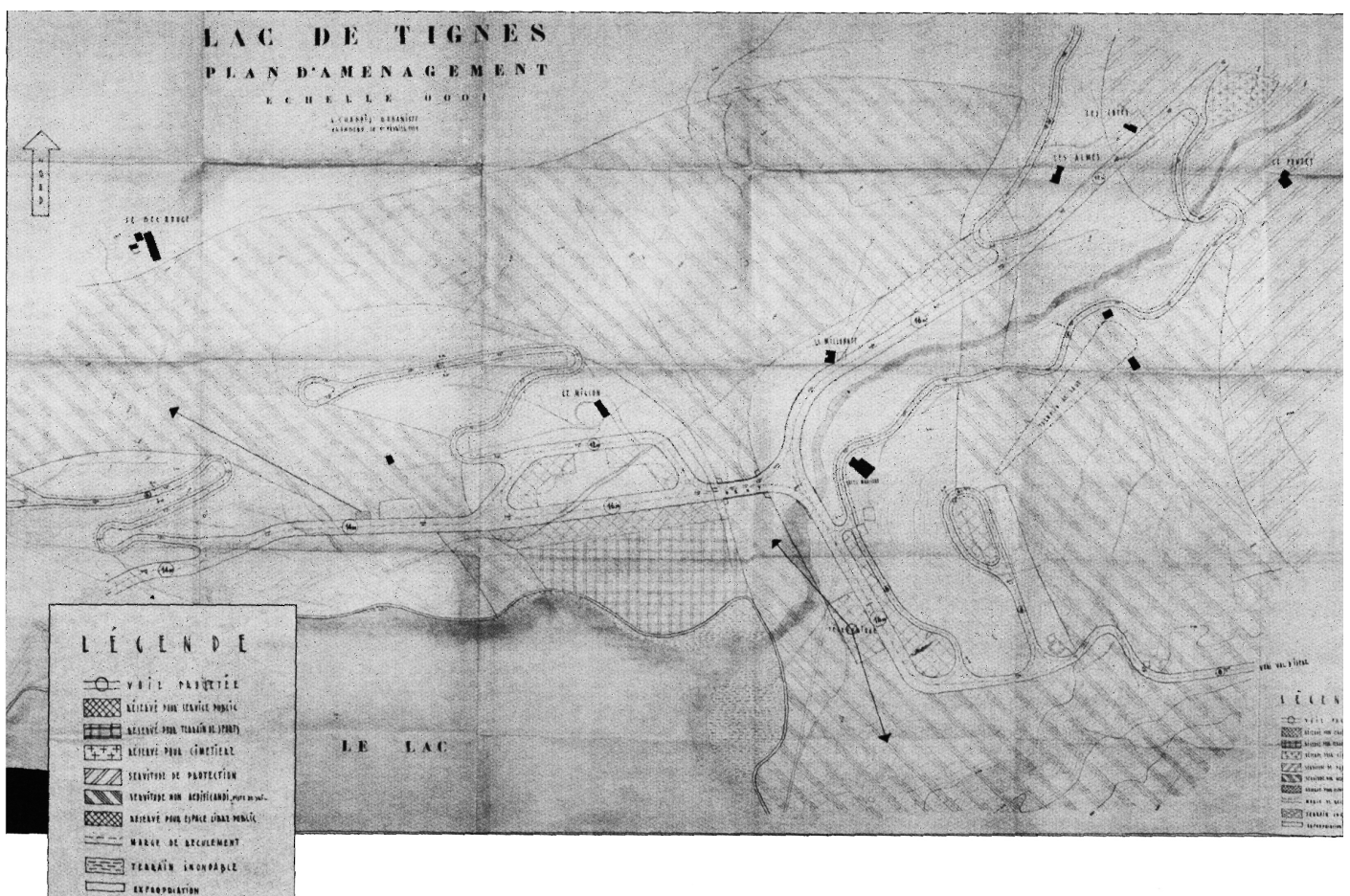
// 1ère phase : création engagée dans les années 50

L'aménagement du vallon du lac en station touristique est envisagé dès 1938 dans le cadre du plan d'aménagement et d'extension de la commune. Le projet prend une autre dimension lorsque le projet du barrage du Chevril est finalisé : la station de sport d'hiver doit permettre le maintien d'une économie et d'une population

permanente à Tignes.

L'aménagement de la station de Tignes 2100 se fait de manière précipitée à la mise en eau du barrage. Laurent Chappis produit un plan d'aménagement approuvé en 1952 dont Raymond Pantz s'inspirera pour élaborer un plan masse.

// Malgré des contretemps dans les financements, la route est construite en 1952, ce qui permet dès lors d'envisager l'édification de la station. Mais la construction homogène de Tignes 2100 suivant un plan d'ensemble validé par les élus se heurte toutefois à la volonté de certains propriétaires tignards voulant garder leurs terrains. Face à l'urgence de reloger les habitants de l'ancien village, des arrangements à l'amiable et des procédures d'expropriations sont mis en place, pour mettre en œuvre les plans, alliant ainsi des constructions à vocation touristique et de l'habitat permanent pour les tignards.



Plan d'aménagement de Tignes le Lac par Laurent Chappis (1951)

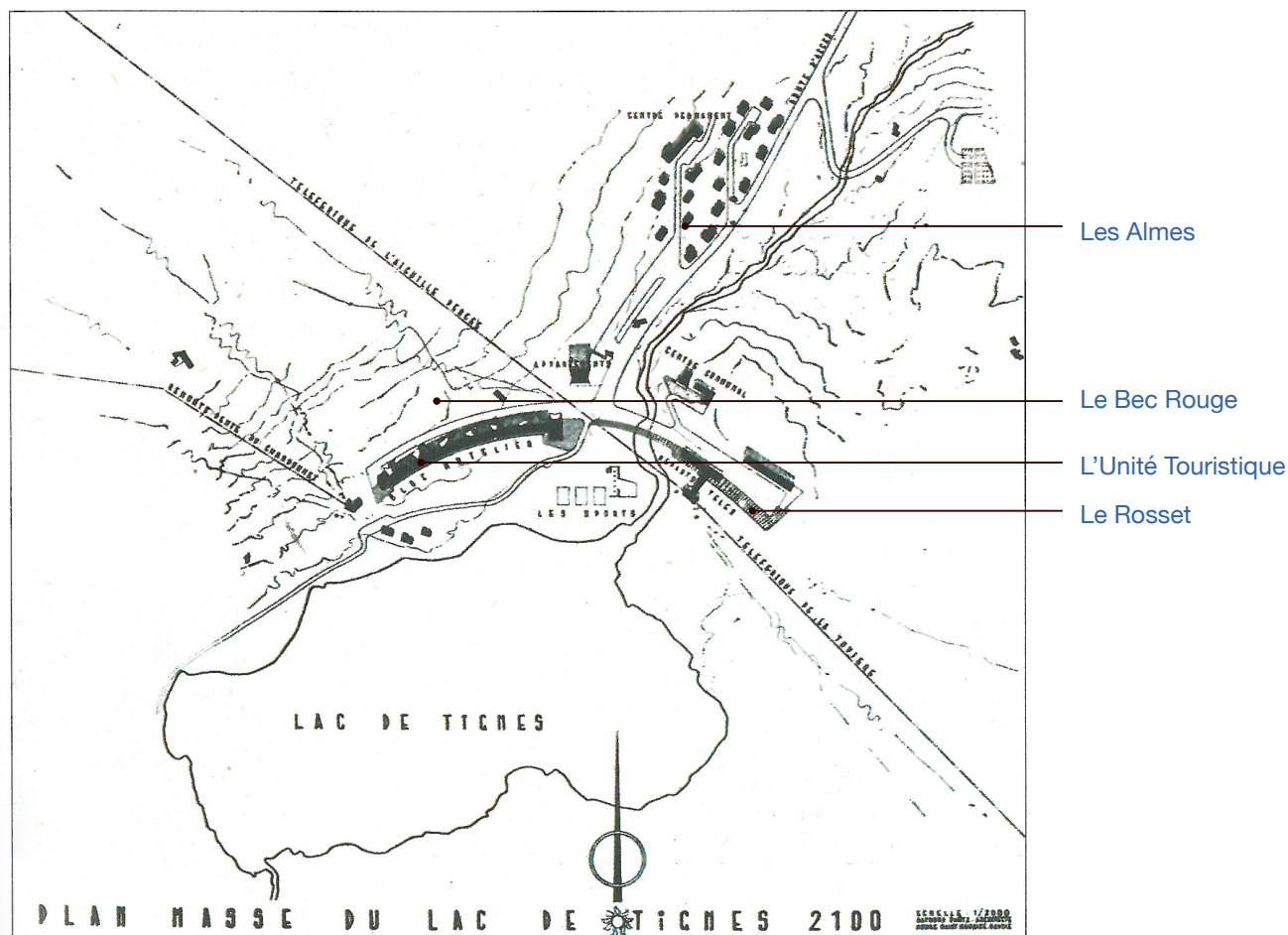
// Conformément à l'approche de Laurent Chappis, l'aménagement de la station de Tignes découle de la forme du domaine skiable, lié à la topographie des lieux. Les pistes débouchent au cœur de la station sur une grenouillère. Cette dernière est cependant traversée par une route qui empêche la libre circulation des skieurs à travers l'ensemble du front de neige. Le principe établi par Laurent Chappis n'est donc pas totalement respecté. Cette zone fera l'objet d'une restructuration à la fin des années 1980 pour permettre le passage de la route sous la place, avec la réalisation d'un pont de neige.

// La proposition est faite de rassembler les habitants permanents de l'ancien village sur les quartiers des Almes et du Rosset. Après de violentes avalanches dans le secteur des Almes, les plans seront revus et le projet du Rosset sera étendu pour accueillir un maximum de tignards.

// Le secteur du Bec Rouge est choisi pour l'hébergement touristique. Dans un souci d'économie du sol et d'efficacité énergétique, les services du ministère de la reconstruction

préconisent à Raymond Pantz de rassembler les logements dédiés aux touristes dans des unités denses. Le concept de « paquebot des neiges » émerge : il s'agit d'une concentration des logements et des activités au sein d'un même bâtiment organisé autour d'une coursive chauffée. Ces réflexions conduisent à l'aménagement d'une unité de 250m de long appelée « Unité Touristique », comprenant 10 copropriétés verticales qui se sont construites sur la base d'un plot commun, support d'une galerie commerciale selon les prescriptions de l'architecte Raymond Pantz, de 1956 à 1974 .

// L'architecture des premières constructions n'est pas aussi homogène que les extensions postérieures. La variété est recherchée comme sur l'Unité Touristique, composée de plusieurs immeubles accolés aux formes simples mais différentes les unes des autres. Les formes sont modernes et représentatives de l'époque, si l'on tient compte de l'usage du béton, des toits plats ou à un seul pan. Des éléments en bois viennent habiller les façades de manière non homogène.



Plan masse de Tignes-le-Lac élaboré par Raymond Pantz (1952)

// 2ème Phase

A partir du milieu des années 60, Tignes entre dans l'ère des promoteurs aménageurs. Selon le modèle dit des « stations intégrées » à la base de l'aménagement de la montagne dans les années 60, c'est un promoteur unique qui maîtrise le foncier, la construction des ensembles immobiliers et l'exploitation du domaine skiable.

// Pour Tignes il s'agit de Pierre Schnebelen. Il planifie deux extensions : le quartier du Lavachet et du Val Claret. Ces quartiers sont construits selon une logique d'ensemble et se caractérisent par une forte homogénéité des bâtiments. Les volumes, les matériaux, les formes des toits et des ouvertures respectent les mêmes règles qui donnent une identité à ces nouvelles entités.

// Il en découle une architecture profondément moderne et fonctionnaliste. On utilise le béton pour construire comme en ville des immeubles de grande hauteur, pouvant accueillir un grand nombre de logements. La forme de tour est utilisée.



L'étagement des copropriétés, CAUE, 2007



Les toits du Val Claret, CAUE, 2015



Quartier du Lavachet, CAUE, 2007



Plan Masse équipements hiver - SEFCO - M. Favraud, J.C Bernard - 15 avril 1967

// 3ème phase

La municipalité connaît plusieurs conflits avec le promoteur qui ne respecte pas les contrats et bénéficie d'un moyen de pression important avec la gestion du domaine skiable. Dans les années 80, les élus récupèrent à Tignes, comme dans d'autres stations, une part de pouvoir face aux promoteurs. A travers la création de SEM et la mise en œuvre de la ZAC du Val Claret, la gestion et l'aménagement de la station redevient liée à la volonté municipale en lien avec la loi Montagne.

// Depuis, les constructions qui en découlent adoptent un style architectural se réclamant comme plus traditionnel et inspiré du néo régionalisme local. Il s'agit par exemple de la ZAC du Val Claret, avec l'urbanisation du secteur Grande Motte au milieu des années 80. On voit apparaître des toits à deux pans, des volumes plus simples, des ornements en bois et pierre et des toitures en lauze.



Façade secteur Grande Motte, CAUE, 2015



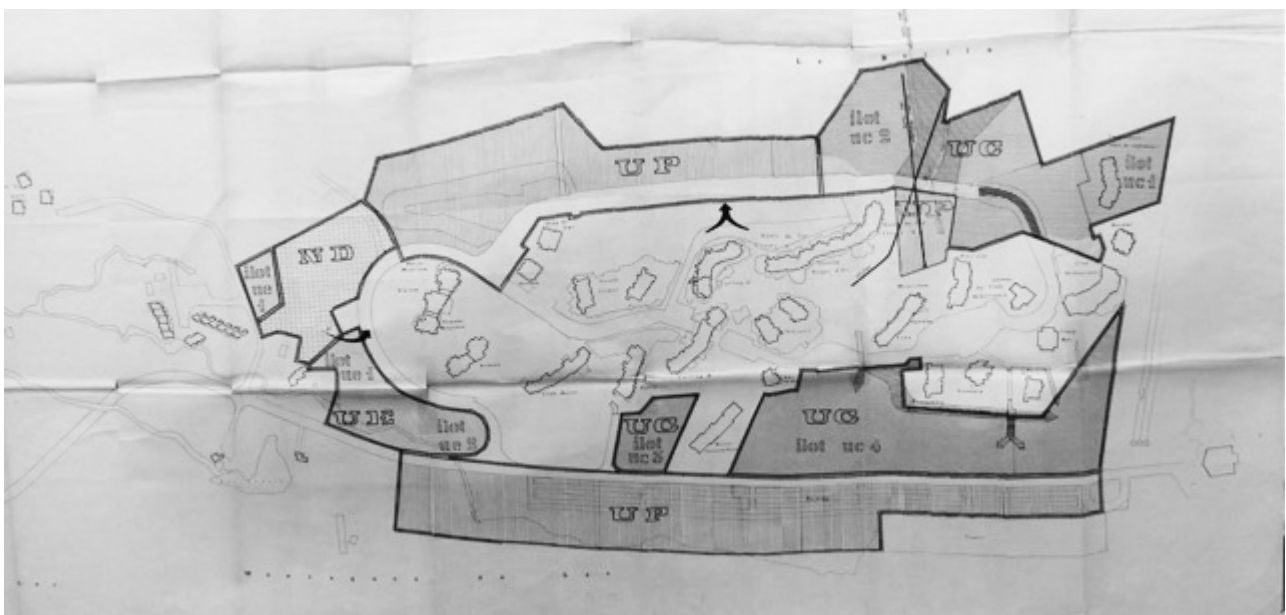
Lauze et bois, secteur Grande Motte, CAUE, 2015



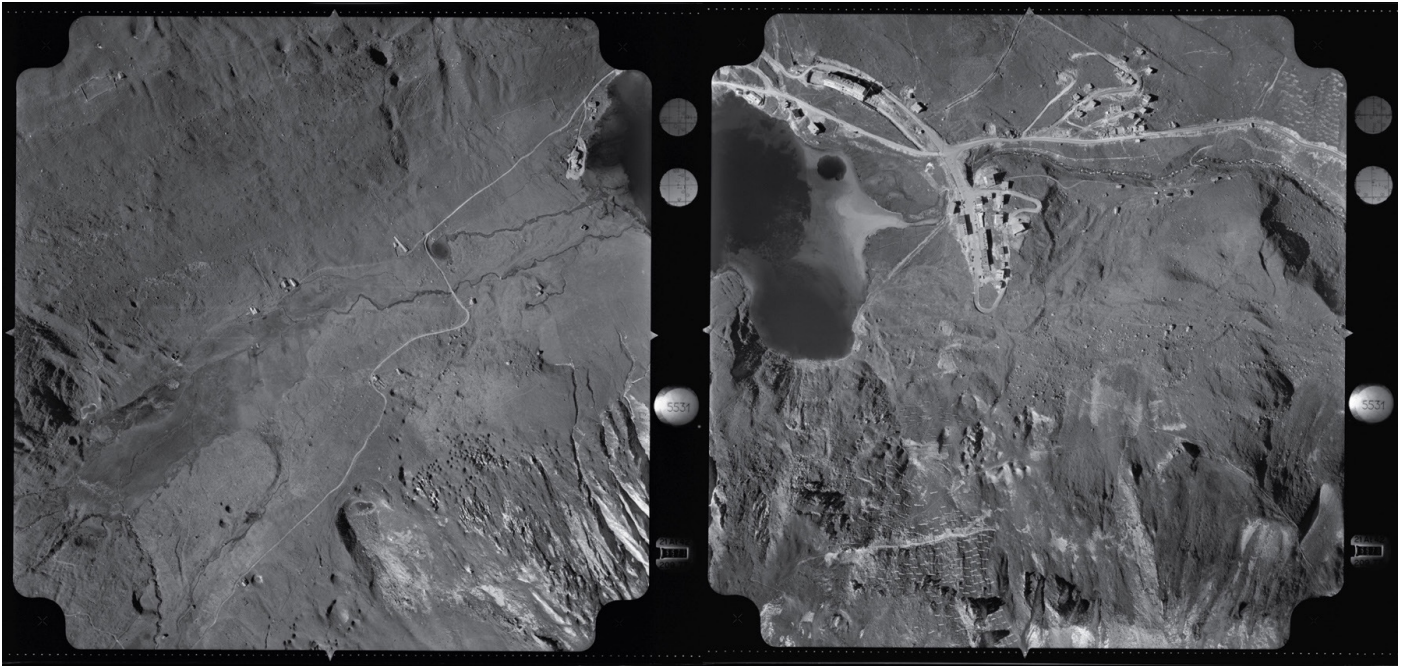
Hôtel Diva, secteur Grande Motte, CAUE, 2015



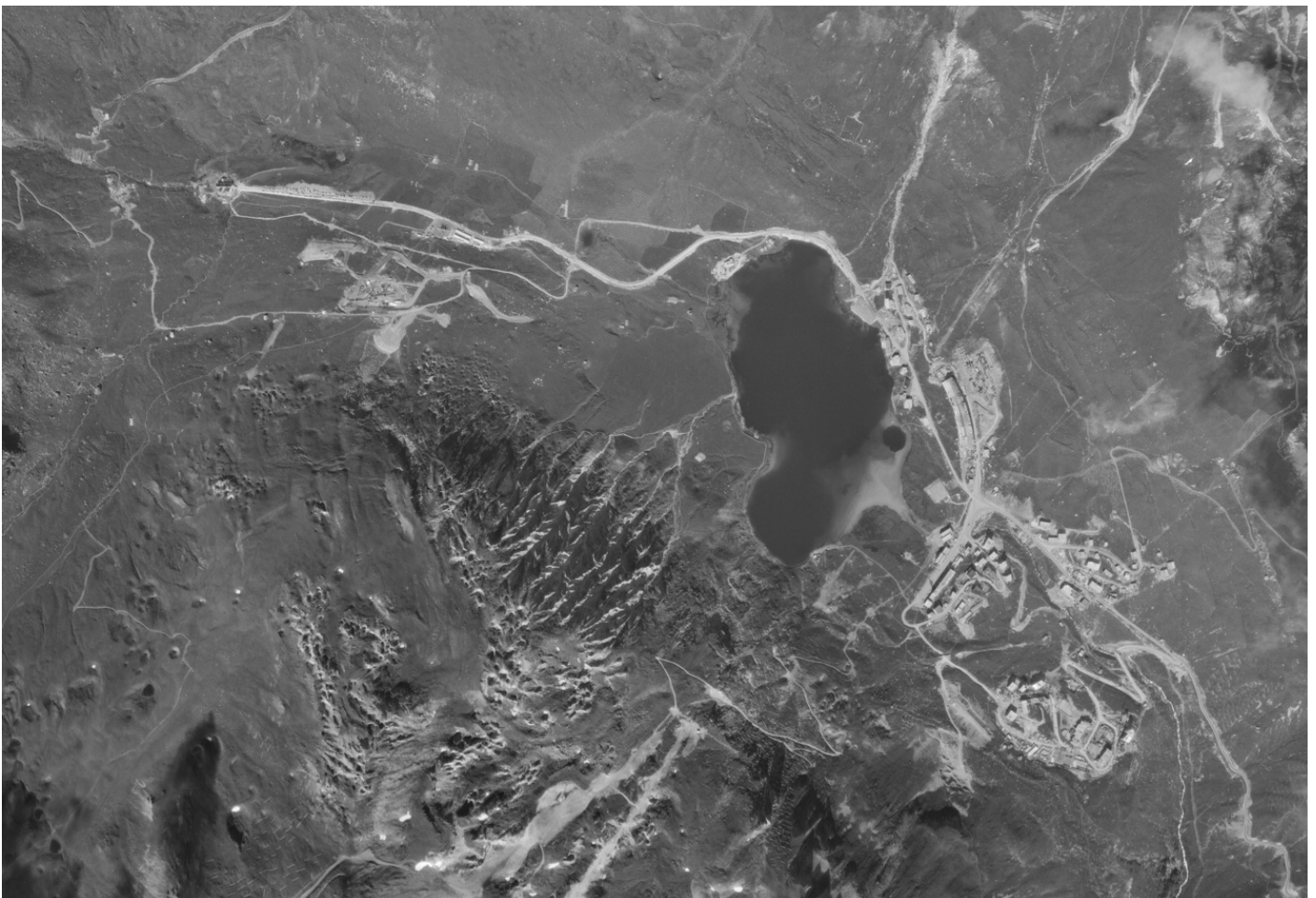
Vue du Val Claret depuis le versant est, CAUE, 2015



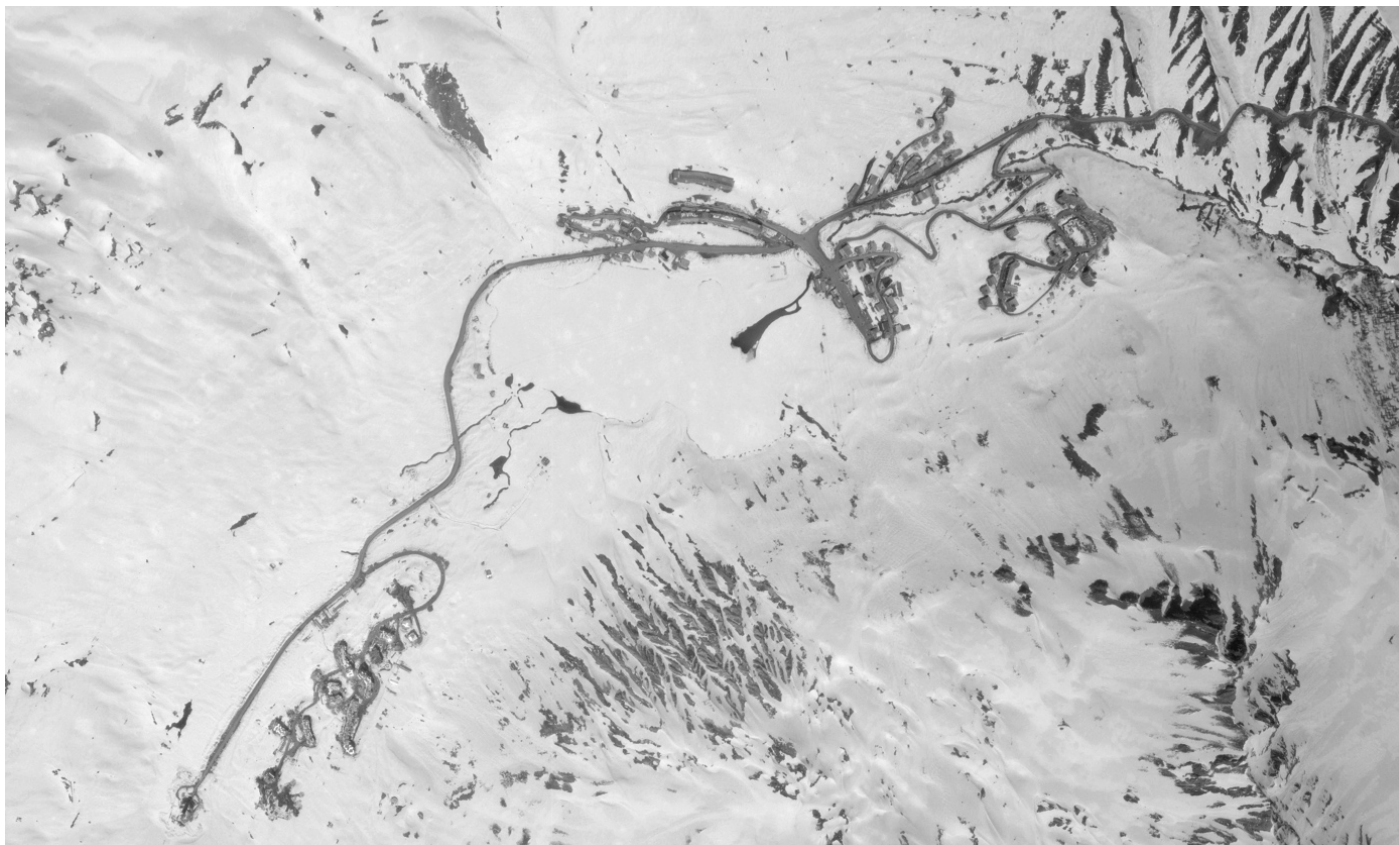
Plan de zonage de la réalisation de la ZAC - PAZ - SEGMO 1981 approuvé en 1985



Urbanisation du Vallon au nord du Lac (1963), Geoportail



Début des travaux au Val Claret (1968), Geoportail



Vision de Val Claret à l'issuier des deux premières années de construction (1970), Geoportail



Le vallon du lac en 2001 (ZAC Val Claret achevée), Geoportail

III/ LE VAL CLARET, UN QUARTIER EMBLÉMATIQUE

- a/ 1^{ère} phase : le modèle de la station intégrée, Pierre Schnebelen
- b/ 2^{ème} et 3^{ème} phases : la ZAD, la ZAC et les constructions post ZAC



// Le quartier satellite du Val Claret, situé au sud de Tignes-le-Lac, a été créé ex nihilo à partir de la fin des années 1960. Il est implanté sur un plateau surélevé (2150 m), orienté nord-sud, au pied du glacier de la Grande Motte. Centre urbain à part entière, il regroupe de nombreux commerces ainsi qu'une grande part de l'offre d'hébergement de Tignes (soit environ 2200 appartements répartis sur une quarantaine de résidences). Il présente, de ce fait, une réelle autonomie de fonctionnement. Par rapport au reste de la commune, le secteur regroupe une majorité de logements touristiques, évalués à plus de 80%.

// Le quartier du Val Claret comporte quatre secteurs distincts :

- Le sud implanté sur le coteau est ;
- Le centre implanté sur le coteau est ;
- Le secteur de la Grande Motte ;
- Le secteur du golf en contre-bas.

// Éloigné d'un peu plus d'un kilomètre de Tignes le-Lac, ce quartier a toujours été perçu comme une entité particulière. Programmée durant une période de forte concurrence entre les nouvelles stations de sports d'hiver, sa construction donnait l'opportunité à la commune de réactualiser son offre touristique, tant sur les équipements sportifs que sur l'hébergement. De plus, il est la base du développement du domaine skiable du secteur Grande Motte / Glacier. Vu depuis les berges du Lac, le profil du quartier épouse la ligne de crête des montagnes en arrière-plan, la vision est ramassée. Depuis le sud, la vision du quartier est plus étalée. Le Val Claret semble moins aérien et globalement plus sombre par la présence importante d'éléments en bois en façade : balcons et huisseries.

// Dans la formation du quartier, nous pouvons identifier quatre phases principales :

- La convention avec le promoteur Pierre Schnebelen, modèle de la station intégrée, de 1966 à 1978 ;
- La Zone d'Aménagement Différée (ZAD) 1978 - 1983 ;
- La Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) 1985 - années 2000 ;
- Les constructions postérieures.



Le quartier du Val Claret et son découpage en secteur, CAUE, 2015



Le quartier du Val Claret vu depuis le sommet du lac, CAUE, 2015

// La réalisation et la gestion de ces premiers équipements, ainsi que celle de l'immobilier et de la voirie, étaient assurées par un financement privé. Cet apport financier était effectué par P. Schnebelen, promoteur à la tête d'une société d'aménagement nouvellement constituée : la S.E.F.C.O. (Société d'Études Financières et de Construction) que l'on retrouve sur de nombreuses stations savoyardes. Le 13 avril 1967 fut entérinée une convention désignant les travaux et responsabilités des deux parties engagées : la commune et le promoteur. L'accord initial prévoyait entre autre la réalisation de 100 000 m² de SHON sous forme de lotissement, chiffre porté ultérieurement à 175 000 m² après deux rectificatifs (1970 et 1973) (cf page 34 pour la liste de tous les bâtiments).

// Sous le régime de cette convention, on assiste à une première phase de construction très resserrée sur deux ans : 1968 et 1969.

Les immeubles construits au cours de ces deux premières années sont très homogènes. La plupart ont été dessinés par le même cabinet d'architectes : U.A.5. Les toits métalliques gris aux formes complexes sur des tours de hauteurs différentes doivent rappeler les sommets qui entourent le Val Claret. La forte différenciation entre les faces Nord « arrière » des immeubles et les faces sud ouvertes sur le spectacle de la station est très marquée.

// Sur les faces nord, les ouvertures sont petites et peu nombreuses et la couleur blanc cassé des murs victime des vicissitudes du temps domine. C'est dans cet angle de vue que l'aspect du Val Claret peut paraître le plus problématique. En effet, il rappelle les espaces délaissés et rejetés des villes, alors que la station d'altitude est justement là pour proposer un paysage différent. Cependant, pour l'époque, ces bâtiments sont en phase avec les modes de constructions modernistes.

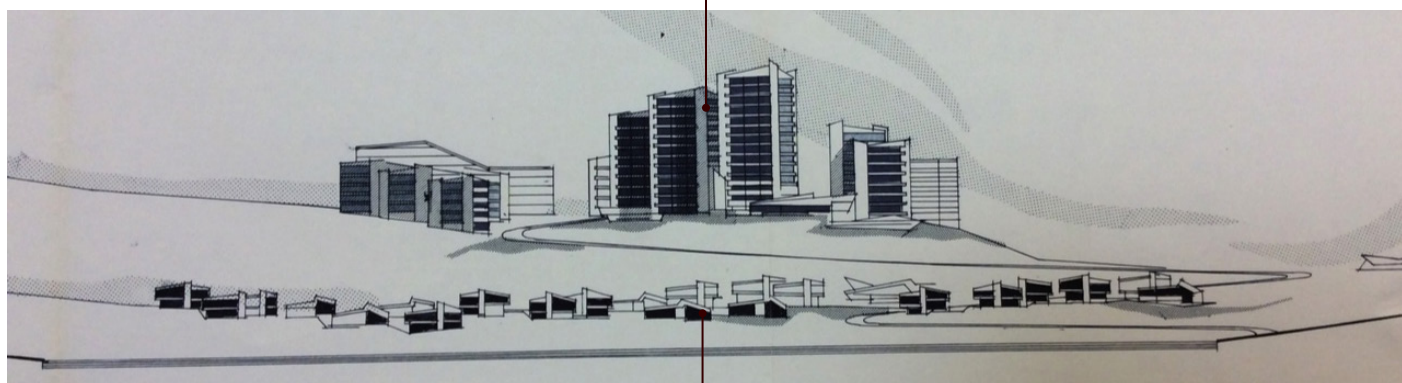


Façade à plusieurs pans, ouverte sur la montagne, CAUE, 2015



Des formes de toitures complexes, CAUE, 2015

Secteur Centre



Élévation du projet initial, M.Favraud, J.C.Bernard, SEFCO, 15 avril 1967

Secteu du Golf

// Du côté sud, les façades s'ouvrent sur la montagne. Elles sont formées de plusieurs pans décalés et dotés de nombreux balcons, et d'ouvertures tournés vers les sommets et les pistes. De ce côté, l'immeuble s'offre à la contemplation du spectacle de la montagne et du ski.

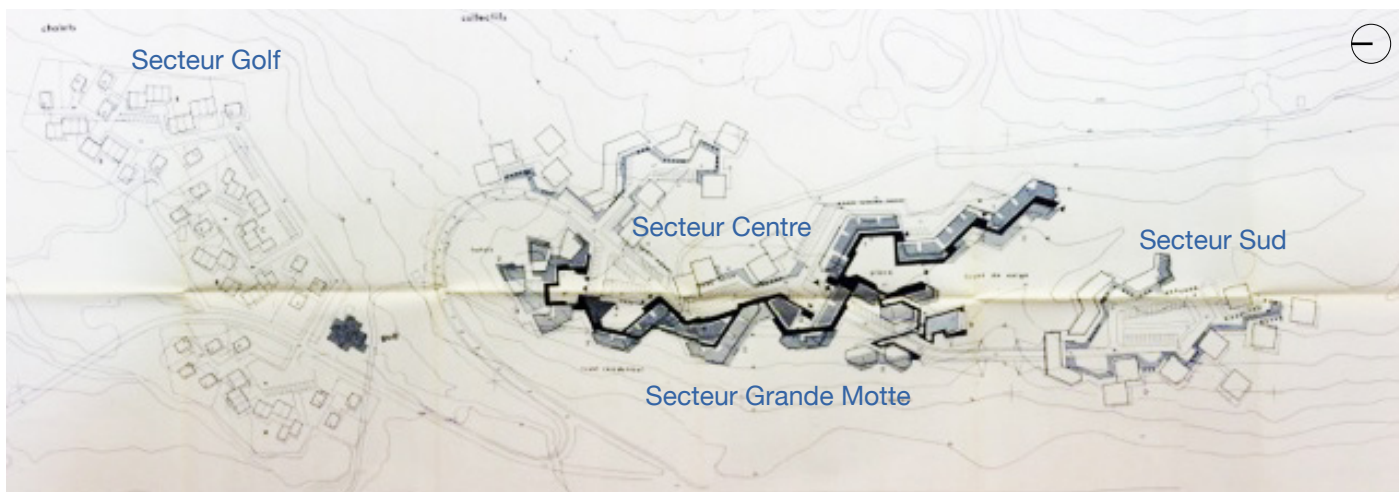
// Le Grand Roc, construit en 1969 dans le secteur sud constitue une exception. Il possède quatre faces homogènes parées de bois autour des ouvertures, mais seulement le premier étage est doté d'un balcon large et encastré. Le toit est constitué de deux pans à égout retroussé qui peut rappeler l'architecture des temples bouddhistes tibétains. Cette forme unique dans le quartier évite l'écueil des faces nord déclassées et lui donne un aspect « hors du temps » : il ne correspond à aucune tendance datée de la construction du Val Claret.

// Le projet intégrait sur le secteur du Golf un développement de chalets de plus petite taille (R+1/R+2). Finalement, seulement 3 chalets sont construits en 1968, proches du lac et séparés du Val Claret par une grande prairie, de même que les unités à trois du Volnet.

// Les constructions se sont poursuivies de manière moins intensive dans les années 70. Certaines suivent exactement les mêmes règles que la première vague et d'autres introduisent de nouvelles formes telles que les toits plats dans les secteurs centre et sud, qui constituent une simplification du design initial des bâtiments du Val Claret. Vus depuis les pistes, les toits plats cassent l'harmonie des différents types de toits à pans multiples qui s'intègrent mieux dans un paysage fait de pentes.



Élévation Ouest et Plan Masse des équipements urbains, M.Favraud, JC.Bernard, SEFCO, 15 avril 1967



Chalet du Golf proche du lac, secteur Golf, CAUE, 2015



Face Ouest du Grand Roc, CAUE, 2015

// Suite à des désaccords intervenus entre les deux partenaires, la collectivité et la SEFCO, sur l'aménagement et l'exploitation, les élus décident de créer une Zone d'Aménagement Différée (ZAD) le 10 janvier 1978. Pierre Schnebelen est encore un acteur majeur sur la station mais la municipalité reprend la main sur l'aménagement du site. Le secteur du Golf reste cependant situé en dehors du périmètre de la ZAD. Un bras de fer s'instaure entre les deux parties, notamment dans le cadre de la gestion du domaine skiable par la STGM, revenant à P. Schnebelen. Il décide entre autre de ne plus permettre l'extension des forfaits au domaine skiable de Val d'Isère.

// En 1983, la ZAD fut substituée par une Zone d'Aménagement Concertée (ZAC), régie par un Plan d'Aménagement de Zone (PAZ), faisant suite à la faillite de la SEFCO. La commune reprend la main sur la gestion et le développement du Val Claret. Durant treize années, sous le régime de la ZAC, de nouvelles constructions sont venues compléter le plan masse initial. Elles répondaient à de nouvelles orientations touristiques visant à l'amélioration qualitative et quantitative de l'hébergement. Ces nouvelles constructions viennent notamment urbaniser le secteur Grande Motte située en contre-bas à l'ouest du centre. Ce nouveau développement correspond à une diversification architecturale du Val Claret, avec une architecture plutôt néo-traditionnelle. Les toits sont à deux pans et les façades sont parées de pierre et de bois. Dans les zones déjà urbanisées sur les hauteurs (secteur centre et secteur sud), la volonté de garder une homogénéité avec les constructions existantes est fortement visible.

En 1998, suite à la mise en œuvre de la quasi-totalité de la SHON et de la réalisation des équipements publics prévus, la ZAC a été clôturée. Le PAZ a dès lors été intégré au POS.

// Après la ZAC, les constructions nouvelles sont rares. Dans le centre de Val Claret, on construit le nouveau Nevada en 2006, les Suites du Nevada en 2008 et Le Jhana en 2011. Ces constructions se différencient par l'utilisation du bois qui recouvre la presque totalité de la façade. Leurs toits rappellent des formes considérées comme « traditionnelles » qui diffèrent des bâtiments qui les entourent et sont plus en accord avec les bâtiments du secteur Grande Motte en contre-bas.



Les Tommeuses construit en 1980, utilise la toiture plate. CAUE, 2015



Le Bollin construit en 1988, reprend le même type de toiture de 1968-1969 imageant les massifs. CAUE, 2015



Le Diva construit en 1992, réintroduit des matériaux traditionnels tels que la pierre et le bois. CAUE, 2015



Le Nevada construit en 2006 est une des rares constructions post ZAC. CAUE, 2015

a-b/ Liste des bâtiments construits depuis 1968 (sous la convention d'aménagement avec la SEFCO)

Secteur	N°Plan	Bâtiment	Architecte	Date c	Régime
Secteur Centre	1	Hauts du Val Claret	U.A.5	1968	1ère convention d'aménagement SEFCO
	2	Ski d'Or	U.A.5	1968	1ère convention d'aménagement SEFCO
	3	Moutières 1		1969	1ère convention d'aménagement SEFCO
	4	Moutières 2		1969	1ère convention d'aménagement SEFCO
	5	Grand Tichot	U.A.5	1969	1ère convention d'aménagement SEFCO
	6	Curling A	(J.C. BERNARD) U.A.5	1969	1ère convention d'aménagement SEFCO
	7	Curling B		1969	1ère convention d'aménagement SEFCO
	8	Sefcotel	U.A.5	1969	1ère convention d'aménagement SEFCO
	9	Orée du Lac	H. REYMOND	1969	1ère convention d'aménagement SEFCO
	10	Slalom	ARC ARCHITECTURE	1970	1ère convention d'aménagement SEFCO
	11	Schuss	ARC ARCHITECTURE	1972	1ère convention d'aménagement SEFCO
	12	Club Hôtel	ATECO	1972	1ère convention d'aménagement SEFCO
	13	Plattières	U.A.5	1974	1ère convention d'aménagement SEFCO
Secteur Sud	1	Vanoise	U.A.5	1968	1ère convention d'aménagement SEFCO
	2	Montilles	U.A.5	1968	1ère convention d'aménagement SEFCO
	3	Grand Roc	A. FAVRAUD C.J. BACH G. THIBAULT	1969	1ère convention d'aménagement SEFCO
	4	Pramecou	U.A.5	1969	1ère convention d'aménagement SEFCO
	5	Tufs	U.A.5	1969	1ère convention d'aménagement SEFCO
	6	Génépis	ATELIER LOPEZ	1972	1ère convention d'aménagement SEFCO
	7	Prariond	U.A.5	1973	1ère convention d'aménagement SEFCO
	8	Borsat (Le)	U.A.5	1976	1ère convention d'aménagement SEFCO
	9	Club Med	U.A.5	1976	1ère convention d'aménagement SEFCO
Secteur Grande Motte	1	Interrésidences	U.A.5	1975	1ère convention d'aménagement SEFCO
Secteur Golf	1	Chalet du Golf 1	U.A.5	1968	1ère convention d'aménagement SEFCO
	2	Chalet du Golf 2	U.A.5	1968	1ère convention d'aménagement SEFCO
	3	Chalet du Golf 3	U.A.5	1968	1ère convention d'aménagement SEFCO
	4	La tournavelle	Pantz	1969	1ère convention d'aménagement SEFCO
	5	Cafetan	D. De Lavergne	1970	1ère convention d'aménagement SEFCO
	6	Eterlou	U.A.5	1972	1ère convention d'aménagement SEFCO
	7	Volnet 1	U.A.5	1972	1ère convention d'aménagement SEFCO
	8	Volnet 3	U.A.5	1974	1ère convention d'aménagement SEFCO
	9	Pré Saint Jacques	U.A.5	1976	1ère convention d'aménagement SEFCO
	10	Volnet 2	U.A.5	1977	1ère convention d'aménagement SEFCO
Infrastructure	Gare STGM			1967	1ère convention d'aménagement SEFCO
Secteur Sud	13	Borsat 1	U.A.5	1987	ZAC
	14	Borsat 2	U.A.5	1987	ZAC
	15	Borsat 3	U.A.5	1987	ZAC
	16	Borsat 4	U.A.5	1987	ZAC
	17	Bollin		1988	ZAC
Secteur Grande Motte	2	Chalet UCPA 1	U.A.5	1983	ZAC
	3	Bois de la Laye	U.A.5	1984	ZAC
	4	Chalet UCPA 2	U.A.5	1984	ZAC
	5	Chalet UCPA 3	U.A.5	1984	ZAC
	6	Chalet UCPA 4	U.A.5	1984	ZAC
	7	Chalets Club	U.A.5	1984	ZAC
	8	Rond Point des Pistes	J.C. CHAPEL C. MARTIN	1984	ZAC
	9	Diva	G. GREMAT G. PIERRE	1992	ZAC
	10	La ferme du Val Claret		?	
	Secteur Golf	16	Valrey	Maison Girard	1993
Secteur Centre	14	Nevada	J.C. DESCOMBES	2006	post-ZAC
	15	Les suites du Nevada	J.C. DESCOMBES	2008	post-ZAC
	16	Jhana	P. NORAZ	2012	post-ZAC
Secteur Grande Motte	11	Ecrin des neige	J.C. DESCOMBES	1999	post-ZAC



Secteur	Bâtiments	Époque de construction	Architecte	Gabarit
Centre	Les Moutières, Slalom, Schuss, Grand Tichot, Les Plattières, Curling A et B, Hauts du Val Claret, Sefcotel, Neiges 1 & 2	1ère convention SEFCO 1968/69	U.A.5	R+4/R+6 jusqu'à R+13

// Façade Sud

Ces édifices ont des volumes dont les travées verticales adoptent une composition en redan. Les enduits choisis se situent dans la gamme des blancs / blancs crème. Des matériaux naturels sont utilisés pour certaines parties des bâtiments comme la pierre pour les soubassements (pose en opus incertum), ou le bois pour les sous-plafonds des derniers étages.

La monotonie est évitée par la présence de balcons et loggias, disposés de manière irrégulière, ainsi que par le rythme créé par les allèges bois. Les balcons avec des garde-corps sont composés de planches horizontales fixées de part et d'autre des montants en bois, masquant ainsi les nez de dalle.

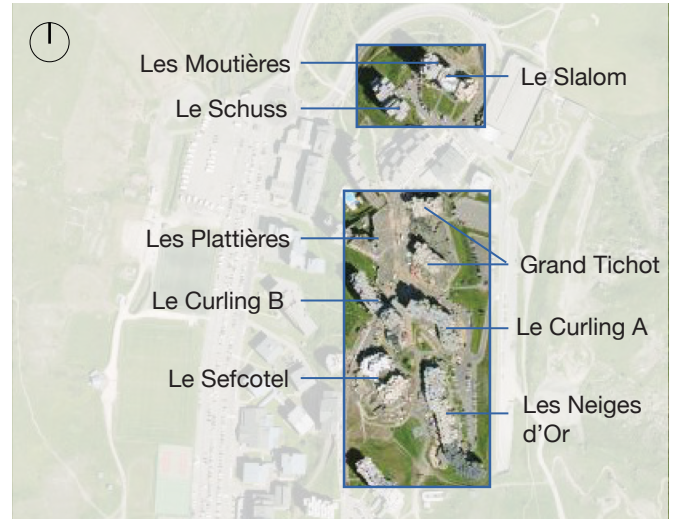
// Façade Nord

Elles correspondent aux faces arrières des bâtiments, qui sont plus fermées et où l'enduit domine par rapport au bois. L'impression de verticalité est affirmée.

// Entrées / Bas d'immeubles

À l'exception des tours des Moutières, Slalom et Schuss, des locaux commerciaux sont installés en rez-de-chaussée et R+1 des résidences. Leurs vitrines sont faites de châssis en bois de teinte lasure foncée, segmentés en multiples éléments suivant une composition géométrique ordonnée. Leur encadrement s'effectue par des piliers de soutènement en pierre du pays (opus incertum). Les vitrines se différencient les unes des autres par l'usage de couleurs vives et de mobiliers particuliers (totem, statues en bois etc.). Ces choix individuels ne sont pas coordonnés et impactent fortement, voir négativement, le paysage urbain de ce quartier.

Trois bâtiments (Grand Tichot, Sefcotel, Platières) disposent d'un système de galeries commerciales internes au niveau de la rue principale. La galerie des Platières a connu une rénovation importante et fonctionne particulièrement bien. Au contraire, dans les autres galeries, de nombreux commerces ont fermé.



Plan de situation



Toitures brisées et façades plurielles, CAUE, 2015



Galerie commerciale, CAUE, 2015

Secteur Centre	Bâtiments Les Moutières, Slalom, Schuss, Grand Tichot, Les Platières, Curling A et B, Hauts du Val Claret, Sefcotel.	Époque de construction 1ère convention SEFCO 1968/69	Architecte U.A.5	Gabarit R+4/R+6 jusqu'à R+13
-------------------	---	---	---------------------	---------------------------------

// Toiture

L'ensemble des toitures sont métalliques de teinte gris mat, avec deux ou plusieurs pans. Les extrémités sont généralement relevées pour éviter les chutes de neige. Le matériau de toiture revient en bardage sur la façade, intégrant ainsi les loggias. Seul le toit du Slalom, ayant connu une rénovation, apparaît plus clair, plus brillant.

// Ouvertures

Les fenêtres et baies vitrées donnent sur des balcons. Les encadrements sont en bois dans des teintes sombres, introduisant un élément de contraste avec l'enduit blanc de la façade. On note plusieurs teintes de bois différentes sur la barre des Hauts du val Claret, car certaines façades ont connu une réhabilitation.

// Spécificité

Les bâtiments sont essentiellement voués à de la résidence secondaire, dont une grande partie des pieds d'immeubles, correspondant à des commerces, restaurants, bars, etc.



Toitures laissant imaginer les sommets, CAUE, 2015



Confrontation entre toiture et nature CAUE, 2015



Menuiseries et encadrement bois, CAUE, 2015

Secteur Centre	Bâtiments L'Orée du Lac	Époque de construction 1ère convention SEFCO (1969)	Architecte H. Reymond	Gabarit R+4
-------------------	----------------------------	--	--------------------------	----------------

// Façade Sud

Les façades sont recouvertes d'un enduit couleur crème, à la texture épaisse et rugueuse. Les travées verticales en redan sont moins marquées que sur les ensemble 1, 2, 3, 4. Plusieurs surfaces sont recouvertes de bois, entre les fenêtres au premier niveau et à l'angle entre la face sud, et la face ouest aux 2^{ème} et 3^{ème} niveaux. Cette surface de bois foncé sert de support à l'inscription du nom du bâtiment en blanc. Deux colonnes de parements en pierre marquent la face sud et est. Des balcons et loggias permettent une ouverture vers le paysage.

// Entrées / Bas d'immeubles

L'entrée, située sur la face sud, est protégée par une dalle en béton brute qui émerge de la façade.

// Toiture

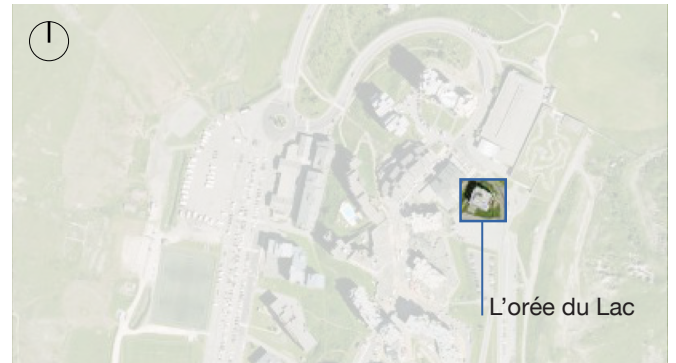
La toiture se compose de plusieurs pans métalliques de teinte grise, dont les extrémités sont relevées. Ce matériau revient en couronnement sur le dernier étage, en intégrant les loggias. La couleur est gris mat comme pour les bâtiments des Moutières et le Schuss.

// Ouvertures

Les fenêtres et baies vitrées donnent sur des balcons, dont les garde-corps sont composés de palines verticales. Les teintes choisies sont sombres, introduisant un élément de contraste avec l'enduit clair de la façade.

// Spécificité

Ce bâtiment dispose d'escaliers en colimaçon permettant l'évacuation des différents niveaux.



Plan de situation



Façade principale, CAUE, 2015



Escalier en colimaçon, particularité à Tignes, CAUE, 2015

Secteur Centre	Bâtiments Le Ski d'Or	Époque de construction 1ère convention SEFCO 1968	Architecte U.A.5	Gabarit R+5
-------------------	--------------------------	--	---------------------	----------------

// Façade

Le bâtiment dispose d'une large face arrondie côté sud ouest et d'une face plus étroite et concave côté est. L'enduit est de couleur claire. Un parement en bois sombre habille les deux derniers étages sur la face est et une partie de la face sud. La grande face sud-ouest est presque entièrement recouverte de larges fenêtres encadrées de bois sombre.

// Entrées / Bas d'immeubles

L'entrée se fait côté est, par une petite avancée de toit en bois sur toute la largeur du bâtiment qui forme une protection.

// Toiture

Le toit est constitué de plusieurs pans métalliques de teinte grise, les extrémités ne sont pas relevées comme sur les ensembles 1, 2, 3 et 4. Il revient en couronnement sur le dernier étage face ouest. La couleur est gris mat comme pour les Moutières et le Schuss.

// Ouvertures

Les fenêtres sont larges et présentes sur toutes les faces. La face sud ouest est cependant la plus vitrée. Ce bâtiment n'intègre pas de balcons.

// Spécificité

Nous remarquons la présence d'un escalier extérieur blanc en colimaçon face sud, pour l'évacuation des différents niveaux. Le bâtiment à une vocation hôtelière, expliquant sa typologie architecturale particulière.



Plan de situation



Façade arrondie vitrée tournée vers le paysage, CAUE, 2015



Entrée faite de bois et couronne métallique, et escalier de secours, CAUE, 2015

Secteur Centre	Bâtiments Hôtel Maeva Grande Motte	Époque de construction 1ère convention SEFCO (1972)	Architecte ATECO	Gabarit R+5/R+7
-------------------	---------------------------------------	--	---------------------	--------------------

// Façade Sud

Il n'y a presque pas d'enduit visible car le bâtiment est recouvert de baies vitrées donnant sur des balcons.

// Façade Nord

L'enduit blanc domine largement. Des volumes sont créés par des décrochés de travées verticales. Les ouvertures peu nombreuses et très petites donnent une apparence froide et non traitée de ce côté, correspondant aux couloirs desservant les chambres au sein de l'immeuble. Un soubassement en pierre a été ajouté sur la partie visible depuis la rue du Val Claret. Un bardage en bois habille une partie du côté ouest.

// Entrées / Bas d'immeubles

Le bâtiment est implanté en retrait par rapport à la voirie. L'entrée se fait côté nord par la rue du Val Claret, en s'avancant légèrement derrière le Nevada. Au sud, le bâtiment donne sur un espace privatif doté d'une piscine.

// Toiture

Contrairement à la très grande majorité des édifices du Val Claret, la toiture correspond ici à un toit terrasse, avec un retour en couronnement métallique sur le dernier étage. Son seul point commun avec les bâtiments voisins est sa couleur gris mat.

// Ouvertures

Au sud, les ouvertures correspondent à de larges baies vitrées donnant sur des balcons. Les garde corps paraissent très ouverts : les palines sont minces et verticales et ne masquent pas le nez de dalle, donnant un sentiment de transparence.

Au nord les fenêtres sont petites et alignées verticalement.

// Spécificité

L'usage de ce bâtiment en tant qu'hôtel explique ses larges ouvertures, ses balcons ajourés et la dualité des façades qui, par leur composition, expriment les usages intérieurs.



Plan de situation



Ouverture vers le sud, Tignes, 2015



Travées verticales rythmant la façade, CAUE, 2015



Façade nord opaque, CAUE, 2015

Secteur Centre	Bâtiments Nevada, Suites du Nevada, Jhana	Époque de construction Post ZAC : 2006, 2008, 2012	Architecte J.C.Descombes P. Noraz	Gabarit R+3/R+5
-------------------	--	---	---	--------------------

// Façades

Ces trois bâtiments construits au cours des années 2000 sont recouverts de matériaux naturels : bois et pierre. Les bois utilisés sont assez clairs. Il sont traités sur le Jhana et le Nevada et laissés bruts sur les Suites du Nevada. Ils recouvrent une grande part de la surface de la façade. Le parement de pierre habille le premier niveau et remonte sur certains pans de mur jusqu'au toit. Les façades de ces bâtiments adoptent des volumes irréguliers qui permettent de réduire l'effet massif de ces constructions.

// Entrées / Bas d'immeubles

Les deux bâtiments disposent d'une galerie couverte en rez-de-chaussée, qui abrite le restaurant de l'hôtel, la maison de Tignes, le bureau des Guides et le bureau de vente MGM. Le rez-de-chaussée du Jhana accueille également un magasin de sport. L'entrée du bâtiment est située un peu au-dessus du niveau de la rue ; elle dispose d'un petit escalier et d'une rampe d'accès et est protégée par un petit préau.

// Toiture

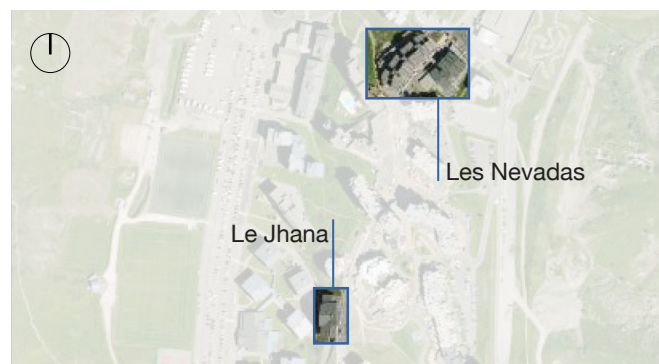
Les toits de ces bâtiments adoptent des formes plus traditionnelles avec des inclinaisons plus fortes. Ils sont composés de plusieurs pans pour casser le volume imposant des constructions. La couverture est métallique, de couleur grise très sombre.

// Ouvertures

Les fenêtres donnent sur des balcons. Les garde-corps sont composés de palines verticales assez espacées. Certains balcons des édifices (notamment sur la face ouest) possèdent des garde-corps pleins et complètement opaques.

// Spécificité

A l'opposé de la tendance historique du quartier, ces bâtiments s'implantent parallèlement aux courbes de niveaux. Leurs rez-de-chaussée sont occupés par des commerces et les étages sont réservés aux chambres d'hôtel.



Plan de situation



Le Jhana et ses façades en bois ,CAUE, 2015



Le Nevada, entre pierre et bois ,CAUE, 2015



Le Nevada et ses galeries commerciales ,CAUE, 2015

Secteur Sud	Bâtiments Les Montilles, Hôtel de la Vanoise, Tufs, Pramecou, Génépis, Plein Soleil, Bollin	Époque de construction 1ère convention SEFCO 1968/69	Architecte U.A.5, Atelier Lopez	Gabarit R+4/R+6
----------------	---	---	---------------------------------------	--------------------

// Façade Sud

Les bâtiments ont des volumes dont les travées verticales adoptent une composition en redan. Les enduits choisis se situent dans la gamme des blancs / blancs crème. Nous remarquons un recours à des matériaux naturels, tels que la pierre pour les soubassements (la pose étant généralement en opus incertum), et le bois pour les sous-plafonds des derniers étages. La monotonie propre à une façade plane est évitée par la présence de balcons et loggias, disposés de manière irrégulière, ainsi que par le rythme créé par les allèges bois. Les balcons sont constitués par des garde-corps composés de planches horizontales, fixées de part et d'autre des montants en bois, avec un nez de dalle non apparent.

// Façade Nord

Correspondant aux faces arrières des bâtiments qui sont plus fermées, l'enduit domine par rapport au bois, affirmant l'impression de rectitude. Ce sont les façades qui donnent sur le front de neige pour les bâtiments Montilles, Vanoise et Tufs.

// Entrées / Bas d'immeubles

Implantés sur un terrain en déclivité, le Pramecou et les Génépis disposent d'une seule entrée, reliée à la chaussée par le biais d'une passerelle. Cette allée étroite et non couverte est peu praticable et peu sécurisante lors des périodes hivernales, en raison d'un gel quasi systématique. Les entrées de la barre Montilles-Vanoise-Tufs sont situées au sud sur la rue du Val Claret, non piétonne à cet endroit. L'Hôtel de la Vanoise et les Montilles disposent de toits au dessus de leurs escaliers d'accès, qui ont été ajoutés à posteriori.



Plan de situation



Verticalité et composition en redan ,CAUE, 2015



Façade ouverte sur le paysage ,CAUE, 2015

Fiche 6 : Type U.A.5 du secteur sud

Secteur Sud	Bâtiments Les Montilles, Hôtel de la Vanoise, Tufs, Pramecou, Génépis, Plein Soleil, Bollin	Époque de construction 1ère convention SEFCO 1968/69	Architecte U.A.5, Atelier Lopez	Gabarit R+4/R+6
----------------	---	---	---------------------------------------	--------------------

// Toiture

La toiture métallique de teinte gris mat se compose de deux ou plusieurs pans. Les extrémités sont généralement relevées pour éviter les chutes de neige. Le matériau de toiture revient en bardage sur la façade, intégrant ainsi les loggias.

// Ouvertures

Les fenêtres et baies vitrées donnent sur des balcons. Les encadrements sont en bois dans des teintes sombres, introduisant un élément de contraste avec l'enduit blanc de la façade.

// Spécificité

Ces bâtiments mélangent à la fois des chambres d'hôtel et des appartements en location.



Façade opaque et couronnement métallique, CAUE, 2015



Balcons en redan et menuiseries en bois foncé, CAUE, 2015



Vue d'ensemble des bâtiments, CAUE, 2015

Secteur Sud	Bâtiments Le Grand Roc	Époque de construction 1ère convention SEFCO (1969)	Architecte Favraud, Bach, Thibault	Gabarit R+5
----------------	---------------------------	--	--	----------------

// Façades

Le Grand Roc se différencie des autres bâtiments du quartier par son traitement uniforme sur les quatre façades. L'enduit est couleur crème et une ligne épaisse d'un ton plus clair marque une séparation entre les étages. Des volumes sont créés par les loggias fermées en bois qui ressortent de la façade. La teinte du bois est sombre (noyer foncé), introduisant un élément de contraste avec l'enduit crème de la façade. Au dernier étage, les faces est et ouest disposent d'une loggia encastrée de forme différente qui épouse la ligne de la toiture. Les soubassements sont parés de pierre.

// Entrées / Bas d'immeubles

L'entrée est située côté nord, uniquement destinée à la desserte des logements. Il n'y a pas de commerces en pied d'immeuble.

// Toiture

Le toit est constitué de deux pans à égouts retroussés, pouvant rappeler l'architecture des temples bouddhistes. La couverture est en métal d'une couleur plus foncée que les immeubles "typiques" du Val Claret (Type 1) et apparaissant comme plus réfléchissante.

// Ouvertures

Les fenêtres, hautes et étroites, sont placées en grande partie sur les loggias. Le premier niveau dispose d'une baie vitrée côté sud. Seulement le premier étage est doté d'un balcon à l'ouest, large et encastré.

// Spécificité

Cette forme unique dans le quartier évite l'écueil des faces nord déclassées et lui donne un aspect « hors du temps »: il ne correspond à aucune tendance datée de la construction du Val Claret. Ce bâtiment abrite des logements.



Plan de situation



Façade Ouest et loggias fermées, CAUE, 2015



Face sud ouest et ouverture sur les pistes, CAUE, 2015



Bords de toiture retroussés, CAUE, 2015

Secteur Sud	Bâtiments Le Prariond, les Tommeuses	Époque de construction 1ère convention SEFCO 1973 ZAD 1980	Architecte UA5	Gabarit R+6/R+8
----------------	---	--	-------------------	--------------------

// Façades

Les volumes de ces édifices possèdent des travées adoptant une composition à redans, sur une hauteur de R+6. L'enduit blanc cassé utilisé sur la grande majorité de la façade est complété par un soubassement en pierre du pays, appareillée en opus incertum.

Au sud, de nombreuses et larges baies s'ouvrent sur des balcons composés de bois. En revanche au nord, la face arrière est plus fermée, avec la couleur blanc cassé comme dominante.

// Entrées / Bas d'immeubles

La résidence Les Tommeuses dispose de deux entrées, une sur la face nord et une sur la façade sud. La résidence n'est pas connectée à la boucle de circulation desservant les divers collectifs de Val Claret Centre et Sud.

La résidence Le Prariond dispose officiellement d'une seule entrée. Ouverte sur la façade Sud, elle est accessible après un linéaire de cheminement non couvert d'une dizaine de mètres. Officieusement, les deux sorties de secours localisées sur la façade Nord constituent des accès annexes.

// Toiture

Cette toiture est plate, avec un avant-toit en bois sombre et un bandeau de bois qui vient couronner les derniers niveaux du bâtiment.

// Ouvertures

Les portes-fenêtres et fenêtres sont classiques ou avec un placage bois en allège. Les balcons possèdent un barreaudage horizontal en bois, disposé de part et d'autre des montants en bois jusqu'au R+3. Les balcons des derniers niveaux des Tommeuses sont composés d'une main-courante et de deux planches de bois horizontales ; le Prariond possède un barreaudage métallique. Sur ces deux édifices, le nez de dalle n'est pas apparent.



Plan de situation



Le Prariond ouvert sur le sud, CAUE, 2015



Balcons et façade nord fermée aux Tommeuses, CAUE, 2015



Vue générale des deux bâtis, CAUE, 2015

Secteur Sud	Bâtiments Le Borsat	Époque de construction 1ère convention SEFO 1976	Architecte U.A.5	Gabarit R+7
----------------	------------------------	---	---------------------	----------------

// Façades

Un enduit blanc cassé revêt la façade du bâtiment, qui a un volume arrondi dont les travées verticales adoptent une composition en redans régulière. Le contour des fenêtres et les gardes corps sont en bois sombre. De larges pans de mur sont laissés lisses et sans ouvertures côtés est, nord et ouest.

// Entrées / Bas d'immeubles

L'entrée se fait par la face nord donnant sur l'allée qui dessert le Borsat et les Hameaux du Borsat. Il n'y a pas de commerces en rez-de-chaussée.

// Toiture

Le toit est plat avec un bandeau en métal gris mat qui vient couronner les deux derniers niveaux du bâtiment. Cet élément permet de le rapprocher de l'architecture "typique" du Val Claret. Cependant, sa forme plate dénote des autres toits à plusieurs pans. Il introduit une surface plane dans un paysage de pentes.

// Ouvertures

Les fenêtres et baies-vitrées donnent sur des balcons, entourés de garde-corps composés de planches horizontales fixées de part et d'autre des montants en bois, masquant le nez de dalle. La teinte choisie est sombre (noyer foncé), introduisant un élément de contraste avec l'enduit blanc de la façade. Les balcons rappellent un autre élément d'architecture typique du Val Claret.

// Spécificité

La forme arrondie et le toit plat du Borsat le différencient des autres constructions réalisées par le cabinet U.A.5 sur le Val Claret. Cependant, beaucoup d'éléments des bâtiments emblématiques sont repris comme la couleur blanche cassée / beige de l'enduit, la forme et la teinte (noyer lasuré foncé) des éléments en bois et le couronnement métallique gris mat des derniers niveaux.



Plan de situation



Vue depuis les pistes, CAUE, 2015



Couronne de métal marquant la toiture, CAUE, 2015



Constata entre menuiserie et couleur de façade, CAUE, 2015

Secteur Sud	Bâtiments Le Club Méditerranée et son annexe	Époque de construction 1ère convention (1976) et ZAD (1981)	Architecte U.A.5 J. Vouilloux	Gabarit R+6 à R+7
----------------	---	--	-------------------------------------	----------------------

// Façades

Le couronnement du toit métallique gris argenté descend sur une grande partie de la façade. Il intègre jusqu'à quatre niveaux sur la résidence du Club Méditerranée et trois sur son annexe. Il finit en dents de scie par l'enduit blanc cassé.

La façade du Club Méditerranée est recouverte de baies vitrées, tandis que l'annexe comporte des fenêtres rectangulaires verticales alignées en colonnes. Les façades des deux bâtiments sont découpées d'angles, plus obtus et doux sur la résidence, plus aigus et agressifs sur l'annexe.

// Entrées / Bas d'immeubles

L'entrée du club Med se fait au nord par une petite cour délimitée par la garderie et une petite rembarde en bois. L'asphalte et le béton qui recouvrent le sol de cette cour sont fortement détériorés. L'entrée de l'annexe est située en face et en contre-bas de la voirie.

// Toiture

Métallique de teinte gris argenté, elle revient en couronnement sur plusieurs étages des bâtiments. Son côté brillant la rend particulièrement visible. Les deux toits sont composés de plusieurs plans inversés.

// Ouvertures

Le Club Méditerranée comporte quelques balcons avec des garde-corps composés de planches horizontales, aux nez de dalle apparents. Il dispose également d'une grande terrasse au premier étage côté sud. Les baies vitrées recouvrent l'intégralité de la face sud et de la face nord. Les fenêtres de l'annexe occupent une place moins importante sur la façade. Sur les deux bâtiments, les allèges des fenêtres sont en bois sombre.



Plan de situation



Cours donnant accès au bâtiment, CAUE, 2015



Façade ouverte sur les pistes et galerie, CAUE, 2015



Toiture métallique, CAUE, 2015

Secteur Sud	Bâtiments Hameau du Borsat 1, 2, 3 et 4	Époque de construction ZAC (1987)	Architecte U.A.5	Gabarit R+6
----------------	--	--------------------------------------	---------------------	----------------

// Façades

Le volume est simple, avec du bardage bois sur les derniers niveaux, des pierres en soubassement et des façades enduites dans les tons beige et blanc. Au rez-de-chaussée, nous retrouvons une galerie couverte, disposant d'arcades en pierre (joints ciment apparents, appareillée en opus incertum).

// Entrées / Bas d'immeubles

Le rez-de-chaussée côté nord est occupé par des locaux commerciaux sous la galerie couverte.

// Toiture

Le toit est métallique à deux pans, avec un effet de couronnement sur les derniers étages intégrant des loggias. La teinte est gris claire, plus mate que le toit du Club Méditerranée.

// Ouvertures

Des portes-fenêtres donnent sur des balcons qui disposent d'un barreaudage vertical bois ouvragé. Les fenêtres ont des volets classiques pleins et des loggias occupent les derniers étages.

// Spécificité

L'opération du Borsat 1-4 constitue un noyau homogène. Adaptés aux exigences de la clientèle, ces collectifs tentent de faire la jonction entre un style régionaliste et les principes initiaux établis lors du premier plan d'aménagement (1967).



Plan de situation



Galerie commerciale en rez-de-chaussée, CAUE, 2015



Mélange de bois et de métal, CAUE, 2015



Les hameaux vus depuis les pistes, CAUE, 2015

Secteur Sud	Bâtiments STGM	Époque de construction 1ère convention SEFCO 1976	Architecte	Gabarit R+2
----------------	-------------------	--	------------	----------------

// Façades

Elles se décomposent en deux parties distinctes :

- l'espace dédié à la "gare du funiculaire" qui adopte un style très moderne et "industriel" avec un parement métallique bleu, en forme d'arc de cercle ;

- l'espace commercial avec bar / restaurants dont le soubassement est en pierre et la façade recouverte de bois, créant une atmosphère plus chaude.

// Entrées / Bas d'immeubles

L'entrée de la gare est surmontée d'arcades en bois, symbole du tunnel du funiculaire. Du côté commercial, le bâtiment dispose d'une terrasse en bois aménagée avec des tables et des chaises longues.

// Toiture

Plusieurs toits terrasses composent la toiture, à différents niveaux : R+1 et R+2.

// Ouvertures

De larges baies-vitrées entourent le bâtiment.



Plan de situation



Vue depuis les pistes sur la toiture plate, CAUE, 2015



Le côté gare de funiculaire, CAUE, 2015



Le côté commercial et sa terrasse, CAUE, 2015

Secteur Golf	Bâtiments Chalets du Golf 1, 2 et 3	Époque de construction 1ère convention SEFCO (1968)	Architecte U.A.5	Gabarit R+2
-----------------	--	--	---------------------	----------------

// Façades

Les façades sont composées de plusieurs matériaux : de l'enduit beige, des parements en pierre (soubassements, colonnes) et des bardages bois à larges lames. Les fenêtres sont larges et occupent de grandes surfaces sur les faces sud. La face nord correspondent à l'arrière des bâtiments avec seulement quelques petites fenêtres. Ces chalets ne sont pas ouverts sur le lac.

// Entrées

Les entrées sont situées sur le côté ouest en contre-bas sur un niveau semi-enterré.

// Toiture

Les toits sont constitués de deux pans métalliques de teinte gris-clair. Les extrémités sont relevées côté ouest, avec des sous-plafonds de terrasses en bois.

// Ouvertures

Les portes-fenêtres et baies vitrées donnent sur de larges terrasses. Ces dernières sont délimitées par des gardes-corps composés de planches horizontales fixées de part et d'autre des montants en bois, avec les nez de dalle apparents. La teinte du bois est sombre (noyer foncé).

// Spécificité

Situées tout au bout du secteur du Golf, ces trois constructions semblent excentrées des autres chalets du secteur et, dans une plus forte mesure, du quartier du Val Claret. Il s'agissait en fait à l'origine de la construction de ce quartier, de voir se réaliser un grand nombre de chalets de ce type venant s'articuler sur la voirie. Les logements ont une taille plus importante que le reste des appartements du Val Claret, avec un plus grand nombre d'habitats permanents.



Plan de situation



Soubassement en pierre, CAUE, 2015



Larges ouvertures et balcons en bois, CAUE, 2015



Les chalets inscrits dans le paysage, Tignes, 2015

Secteur Golf	Bâtiments Les Volnets, l'Eterlou, le Pré Saint-Jacques	Époque de construction 1ère convention SEFCO (1972 à 1977)	Architecte U.A.5	Gabarit R+3
-----------------	---	--	---------------------	----------------

// Façades

Les chalets sont construits en bande. Chacun d'eux est légèrement décalé par rapport à ses voisins. L'enduit beige est surtout visible sur les faces arrières. Les faces avant, donnant sur le sud et le sud-est, sont habillées de matériaux naturels : des pierres en soubassement et un bardage bois en façade. Le bois est d'une couleur très sombre sauf sur les Volnets 3, beaucoup plus clair que les autres.

// Entrées / Bas d'immeubles

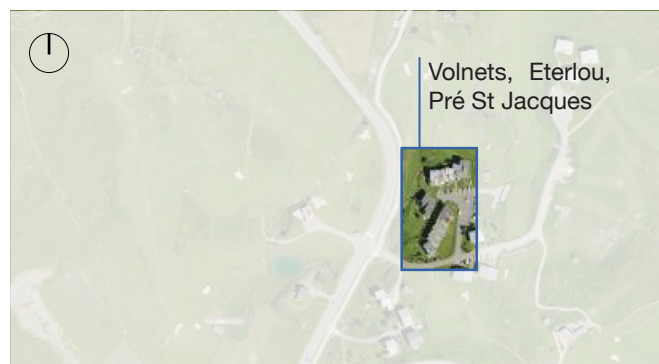
Chaque logement dispose d'une entrée individuelle, par de petits escaliers d'accès avec une rembarde en bois ou en pierre (Eterlou).

// Toiture

Il y a ici une alternance de toits à un et deux pans métalliques de teinte grise. Le toit revient en couronnement sur certaines faces. Certains chalets disposent de petites avancées de toits en bois ou en lauze sur le côté arrière.

// Ouvertures

Les portes-fenêtres et baies vitrées donnent sur des balcons. Les gardes corps sont composés de planches horizontales (Volnets) ou de palines verticales en bois, travaillées sur le Pré Saint-Jacques et simples sur l'Eterlou.



Plan de situation



Façade sud des Volnets, CAUE, 2015



Le Pré Saint Jacques, CAUE, 2015



L'Eterlou et les Volnets, CAUE, 2015

Secteur Golf	Bâtiments Tournavelle, Caftan, Sambea, Armoise, Colombero, Grand Cap, La Soli, Valey, Pré Saint Jacques	Époque de construction 1969-1993	Architecte Pantz, De Lavergne, U.A.5, Peguet, Mathe, Boulet, Maison Girard	Gabarit R+2
-----------------	--	-------------------------------------	---	----------------

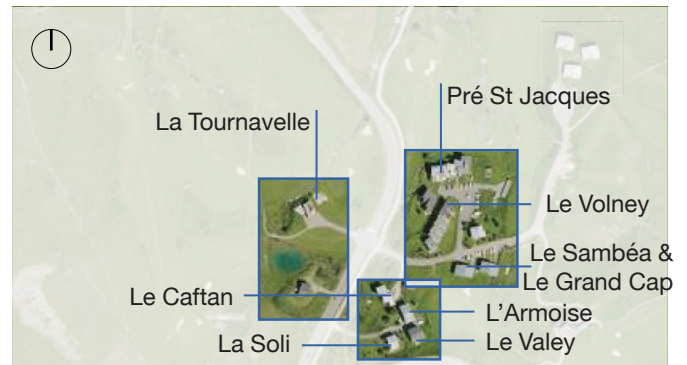
// Le secteur du Golf n'a pas été urbanisé autant que le prévoyait le premier plan d'aménagement (1967). De plus, il n'a pas fait partie du périmètre de la ZAC, laissant la place pour des constructions individuelles sans plan d'ensemble. L'architecture de ces chalets est issue de la libre expression des différents architectes qui sont intervenus sur le site sur la base du règlement du POS en vigueur.

// Le Cafetan, dessiné par D. De Lavergne, reprend les codes des immeubles construits plus haut : toit métallique gris qui couronne les derniers étages, enduit clair, bois sombre et soubassement en pierre. C'est une version réduite des constructions collectives emblématiques du Val Claret.

// Les autres constructions suivent des codes plus "traditionnels" : toit à deux pans, pierre, bardage en bois. Elles disposent généralement de larges fenêtres et baies vitrées côté sud. Leur orientation est déterminée par l'ensoleillement. L'espace public est réduit à des voies de circulation et des espaces de stationnement.

// Spécificité

Ces bâtiments mêlent à la fois des logements permanents, locatifs, mais aussi des gîtes, permettant un mélange entre touristes et habitants locaux.



Plan de situation



Le Cafetan et ses toitures métalliques, CAUE, 2015



Les chalets Lo Sori et Valrey, CAUE, 2015



Les chalets inscrits dans le paysage, CAUE, 2015



Le Colombero mélange de bois et de pierre, CAUE, 2015

Secteur Gde Motte	Bâtiments L'Ecrin des neiges	Époque de construction Post-ZAC (1999)	Architecte Descombes	Gabarit R+5
----------------------	---------------------------------	---	-------------------------	----------------

// Façades

La façade de l'Ecrin des Neiges est recouverte d'un bardage en bois assez clair, les poutres en bois sont apparentes sous les deux avancées de toit sur la face ouest. Le soubassement ainsi que les colonnes supportant les avancées de toit et le balcon au dessus de l'entrée sont recouverts de pierre. Ce soubassement est positionné en retrait par rapport à l'étage supérieur. Côté ouest, le bâtiment ne dépasse pas le R+1. La partie haute du bâtiment est située derrière et est pratiquement invisible depuis l'espace public.

// Entrées / Bas d'immeubles

La forme du bâtiment est particulière sur l'avenue de la Grande Motte : un demi rez-de-chaussée en retrait donne au bâtiment un aspect déconnecté de la rue. L'entrée se fait par le nord.

// Toiture

L'Ecrin des Neiges est doté d'une toiture à deux pans. Le toit du bâtiment donnant sur la rue est en lauze, celui du bâtiment de derrière est en métal gris sombre.

// Ouvertures

Les fenêtres et portes-fenêtres donnent sur des balcons, sur le bâtiment arrière et au dessus de l'entrée. Le barreaudage est vertical en bois.

// Spécificité

Situé à l'entrée du Val Claret, à côté du rond-point, c'est le premier bâtiment que l'on voit en entrant dans le quartier.



Plan de situation



Mélange de bois et de lauze, CAUE, 2015



Entrée de l'Ecrin des Neiges, CAUE, 2015



Vue depuis la route, CAUE, 2015

Secteur Gde Motte	Bâtiments Inter résidence	Époque de construction 1ère convention SEFCO (1975)	Architecte U.A.5	Gabarit R+7
----------------------	------------------------------	--	---------------------	----------------

// Façades

Le volume est simple, en enduit blanc avec un soubassement en pierre du pays (pose en opus incertum). Au sud, les balcons recouvrant toute la longueur des étages donnent une teinte sombre à la face sud. Sur les autres faces, le blanc de l'enduit domine.

// Entrées

En pied d'immeuble, les baies vitrées donnent sur une terrasse aménagée pour les occupants de la résidence.

// Toiture

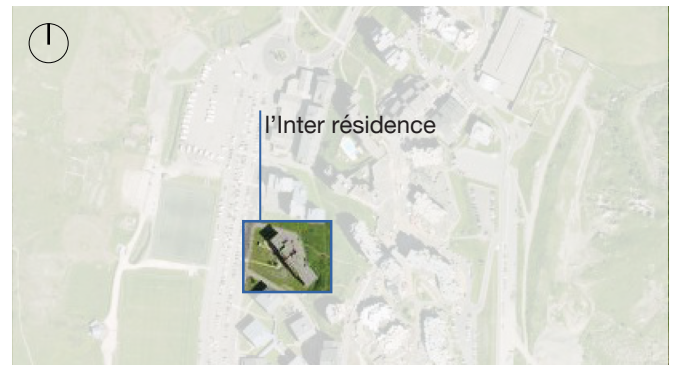
Le toit est plat. Un bandeau composé de lames de bois verticales de teinte sombre (lasure noyer foncé) revient en couronnement. Nous notons la présence de lauzes en couverture du sas d'entrée.

// Ouvertures

De nombreuses baies vitrées et portes-fenêtres donnent sur des balcons. On remarque des fenêtres arrondies sur la face ouest au rez-de-chaussée, venant casser la rectitude de la façade. Les huisseries sont en bois lasuré sombre, avec du placage extérieur bois au droit des ouvertures. Les balcons sont définis par un barreaudage bois, alternativement vertical ou horizontal (planches fixées de part et d'autre des montants bois).

// Spécificité

Ce bâtiment est une résidence de vacances, composée d'appartements individuels.



Plan de situation



Façade nord et soubassement pierre, CAUE, 2015



Un édifice tourné vers son environnement, CAUE, 2015

Secteur Gde Motte	Bâtiments Chalets UCPA (4) et Chalets Club, Rond-Point des pistes	Époque de construction ZAC (1983/1984)	Architecte U.A.5, Chapel, Martin	Gabarit R+3/R+4
----------------------	--	---	-------------------------------------	--------------------

// Façades

Le volume est simple et massif, avec un recours à des matériaux traditionnels tels que le parement en bois sur les derniers étages et en pierre pour le soubassement (rond-point des pistes). L'ornementation des façades est quasi systématique : une peinture à fresque en encadrement des ouvertures, des portes sculptées... La polychromie des façades est en outre recherchée par l'utilisation d'enduits de teintes chaudes (ocre jaune, ocre rouge...), ou éléments décoratifs peints s'inspirant du folklore autrichien (vert, jaune, rouge).

// Entrées / Bas d'immeubles

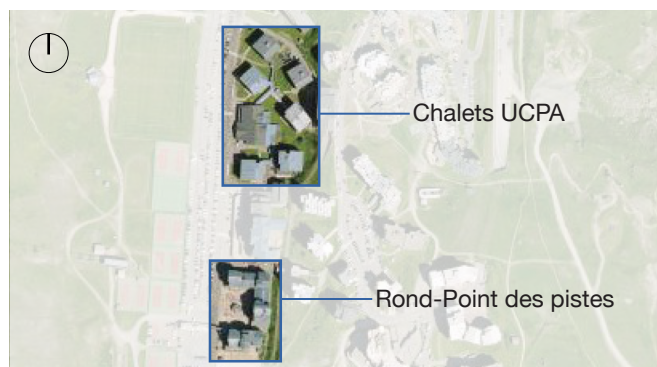
Une galerie extérieure située au rez-de-chaussée du rond-point des pistes longe les commerces. Le traitement extérieur des vitrines est de même inspiré de néo régionalisme de montagne : piliers pierres, huisseries et avant-toits en bois, bardages bois en allèges et impostes, couverture des galeries par des lauzes, éléments décoratifs fixés en façades...

// Toiture

Les toits sont métalliques à deux pans de teinte gris bleuté. La lauze a été réintroduite pour les couvertures des coursives extérieures.

// Ouvertures

Des portes-fenêtres desservent des balcons, au barreaudage vertical et travaillé. Les fenêtres sont pourvues de volets décoratifs pleins, ponctuellement fixés aux murs. Des motifs d'inspiration tyroliennes ornent ces volets.



Plan de situation



La résidence donnant sur les pistes, CAUE, 2015



Chalets, volume massif et menuiseries en bois, CAUE, 2015



Commerces en rez de chaussée, CAUE, 2015

Secteur Gde Motte	Bâtiments Bois de la Laye	Époque de construction ZAC (1984)	Architecte U.A.5	Gabarit R+6
----------------------	------------------------------	--------------------------------------	---------------------	----------------

// Façades

Le volume est simple. Un bardage bois revient en couronnement sur les derniers niveaux. Un enduit blanc est rythmé par les balcons et volets de couleur chaude, en bois lasuré. La façade a été rénovée récemment avec un éclaircissement de l'enduit et un choix de couleur plus vive pour les éléments en bois.

// Entrées

Les entrées sont situées du côté de l'avenue de la Grande Motte et donnent sur une cour/terrasse recouverte d'asphalte.

// Toiture

Le toit est métallique, à deux pans de couleur gris bleuté sombre.

// Ouvertures

Les portes-fenêtres et petites fenêtres sont parfois pourvues de volets en bois pleins, en huisseries bois. Le barreaudage des balcons est vertical en bois ouvragé. La teinte des éléments en bois lasuré tend vers le rouge-orangé.



Plan de situation



Des balcons ceinturant les angles, CAUE, 2015



Dominance du bois rouge-orangé, CAUE, 2015

Secteur Gde Motte	Bâtiments Hotel Diva, ferme du Val Claret	Époque de construction ZAC (1992)	Architecte G. Grenat G. Pierre	Gabarit R+7
----------------------	--	--------------------------------------	--------------------------------------	----------------

// Façades

L'enduit est beige, un bardage bois habille les derniers étages. Les soubassements et deux grands piliers sur le Diva sont en pierres. La façade est rythmée par trois avancées de toit en bois au premier, deuxième et troisième étage. Les teintes de bois sont différentes pour les poutres, le bardage et les huisseries. Les quatre faces du bâtiment sont assez homogènes, avec des balcons et des fenêtres sur chacune d'elles.

// Entrées / Bas d'immeubles

Une galerie commerciale couverte habille le rez-de-chaussée, abritée par des arcades en pierre (joints ciment apparents, appareillées en opus incertum).

// Toiture

Le toit est métallique, à deux pans de couleur gris bleuté sombre et réfléchissant.

// Ouvertures

Les portes-fenêtres et petites fenêtres possèdent des huisseries en bois, dont certaines sont pourvues de volets en bois pleins. Les balcons disposent d'un barreaudage vertical en bois sur la Ferme du Val Claret. Les garde-corps de l'Hôtel Diva sont composés de plaques en plexiglas.

// Spécificité

L'emprise au sol du bâtiment est très importante, c'est l'ensemble le plus massif du secteur.



Plan de situation



Vue sur la toiture métallique à deux pans, CAUE, 2015



Façade principale faite de pierre et de bois, CAUE, 2015



Rez-de-chaussée commercial, CAUE, 2015

// **Adrets** : versants d'une vallée de montagne qui bénéficient de la plus longue exposition au soleil.

// **Agropastoralisme** : cas où l'élevage, le paysage et l'économie sont liés à l'élevage extensif.

// **Allège** : partie du mur située entre le sol et le bas de la fenêtre, fermant l'embrasure de l'ouverture.

// **Architecture fonctionnaliste** : principe selon lequel la forme des bâtiments doit être exclusivement l'expression de leur usage.

// **Barreaudage** : ensemble des barreaux d'un ouvrage de serrurerie, généralement placé comme protection devant une ouverture.

// **Bioclimatique** : savoir-faire de tirer le meilleur parti des conditions d'un site et de son environnement, pour une architecture naturellement la plus confortable pour ses utilisateurs.

// **CAUE** : Conseil de l'Architecture, de l'Urbanisme et de l'Environnement.

// **Communauté de commune** : établissement public de coopération intercommunale ayant pour objet d'associer les communes au sein d'un espace de solidarité, pour un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace.

// **Emprise au sol** : projection verticale au sol d'une construction.

// **Grenelle de l'environnement** : engagements sur le long terme visant à prendre des décisions sur l'environnement et le développement durable, pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre.

// **Grenouillère** : départ des remontées mécaniques, où convergent toutes les pistes de ski.

// **Hameau** : groupe d'habitations en milieu rural, généralement trop petit pour être considéré comme un village.

// **Huisserie** : encadrement de porte ou de fenêtre fixée à la maçonnerie ou à la cloison.

// **Lauze** : pierre utilisée pour la couverture de toit.

// **Nez de dalle** : extrémité d'une dalle béton, supportant par exemple un balcon.

// **Ornement** : partie accessoire d'une composition, qui la rehausse, l'enjolive, motif décoratif.

// **Opus incertum** : appareil fait de moellons irréguliers, mais qui s'ajustent entre eux.

// **Paline** : élément vertical composant le garde corps d'un balcon.

// **Paquebot des neiges** : concentration des logements et des activités au sein d'un même bâtiment

organisé autour d'une coursive chauffée.

// **Plan d'Aménagement de Zone** : pouvait être créé dans les Zones d'aménagement concerté (ZAC), afin de réglementer les droits d'utilisation des sols lorsque le document d'urbanisme local (PLU ou POS) était jugé inadapté.

// **Pierre maçonnée à chaux** : chaux comme élément calcaire, entrant dans la composition des enduits traditionnels. Type de mise en oeuvre.

// **Placage** : technique de menuiserie et ébénisterie consistant en l'application de feuilles de bois collées en revêtement.

// **Plans d'aménagement** : document réglementant les droits d'utilisation des sols.

// **Plan Local d'Urbanisme (PLU)** : mit en place par la loi SRU (Solidarité Renouvellement Urbain), ancien POS, document destiné à définir plus simplement l'occupation des sols. Doit exposer concrètement le projet global d'urbanisme de la collectivité.

// **Plan d'Occupation des Sols (POS)** : document fixant les règles d'utilisation des sols, afin d'organiser les zones urbaines en prenant en compte les besoins en matière d'habitat, d'emploi, de services, de transports et de protection des zones naturelles.

// **Redan** : Ressaut, décrochement de façade ou de toit, pouvant être horizontal ou vertical.

// **Soubassement** : partie inférieure d'une construction, base de la façade.

// **Station ex-nihilo** : station construite à partir de rien.

// **Station intégrée** : lieu où les services nécessaires sont à proximité et accessibles sans voiture.

// **Travée** : ouverture délimitée par deux supports verticaux constituant les points d'appuis principaux de la construction.

// **Typologie** : répertoire des différents types.

// **Vallons** : petite vallée resserrée entre deux coteaux.

// **Vernaculaire** : qui est propre à une région, ou à un pays, ou à ses habitants.

// **Zone d'Aménagement Concertée (ZAC)** : opération publique d'aménagement de l'espace urbain, désignant aussi un habitat urbain résultant de la procédure d'aménagement.

// **Zone d'Aménagement Différée (ZAD)** : procédure permettant aux collectivités locales de gérer la maîtrise foncière de terrain où il est prévu, à terme, une opération d'aménagement.



Ville de Tignes
Montée du Rosset - 73320 Tignes
04 79 40 06 40
www.mairie-tignes.fr



CAUE de la Savoie
131 Rue Juiverie - CS 31802
73018 Chambéry cedex
04 79 60 75 50



ASDER - Maison des énergies
124 rue du Bon Vent - 73000 Chambéry
04 79 85 88 50
www.asder.asso.fr